



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

N° 2022/08

Date de Convocation  
11/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix sept mars, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.*

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Emilie PORTIER, Solange FAUCOMPRESZ,

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Pouvoirs : 11  
Votants : 29

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Valérie MICHEL donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Martine DESRY donne pouvoir à Philippe DESRY, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Philippe TOUZALIN, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Antoine SANTERO, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Mario STERI donne pouvoir à Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Emilie PORTIER, Sébastien GUÉRINEAU donne pouvoir à Solange FAUCOMPRESZ

***Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2022**

**VU** l'article L2312.1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientations budgétaires. Ces dispositions imposent aux collectivités locales de présenter à son débat d'orientations budgétaires un rapport sur les orientations budgétaires envisagées ainsi que la structure et la gestion de la dette.

**CONSIDÉRANT** que cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics ainsi que les départements, les régions et les métropoles,

**CONSIDÉRANT** que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, ce débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales,

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Pour les communes, il doit être transmis au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale,

**CONSIDÉRANT** qu'au préalable, il est rappelé que la tenue du débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et les orientations budgétaires présentées selon les souhaits définis lors des différentes demandes des services pour la préparation du budget,

**CONSIDÉRANT** que le budget primitif 2022 est en cours d'élaboration, la commission des finances réunie le mardi 8 mars 2022 a émis un avis favorable sur les orientations budgétaires présentées après discussion, **CONSIDÉRANT** qu'une commission des finances se réunira de nouveau avant le vote du budget qui interviendra lors d'un conseil municipal au plus tard le 15 avril 2022,

**Sur exposé de M. le Maire,**

**Le Conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2022.
- **INDIQUE** que le ROB (rapport sur les orientations budgétaires) 2022 ci-annexé sera consultable sur le site de la ville.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANTER,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Taillanter', written over a faint circular stamp.

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



# VILLE DE PARMAIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
Reçu en préfecture le 28/03/2022  
Affiché le 28/03/2022  
ID : 095-219504800-20220317-DEL202208-DE



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



## Table des matières

	N° page
<b>I. Le contexte budgétaire et économique-financier national</b>	<b>3-4</b>
La Loi de finances 2021-1900 pour 2022 (version définitive publiée au JO du 30/12/2021)	5-10
<b>II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021</b>	
L'évolution du budget réalisé de Fonctionnement de 2018 à 2021 - Recettes	11-12
L'évolution du budget réalisé de Fonctionnement de 2018 à 2021 - Dépenses	13-14
L'évolution de la masse salariale par fonction de 2018 à 2021	15
Analyse du réalisé de certains postes de fonctionnement en 2021	16
Analyse du budget d'investissement 2021	17
L'évolution du budget réalisé d'Investissement de 2018 à 2021 - Recettes	18-19
L'évolution du budget réalisé d'Investissement de 2018 à 2021 - Dépenses	20-21
État de la dette	22
Les ratios	23-24
Les résultats du budget 2021	25
<b>III. Le DOB 2022</b>	
Les orientations	26
L'impact du passage en fiscalité professionnelle unique de la CCVO3F	27-33
La DGF de 2018 à 2021 - prév. 2022	34
Les enveloppes de fonctionnement des services - réalisées 2021 / prévues 2022	35-45
L'évolution de la fiscalité locale (avec simulation d'augmentation)	46-47
Comparatif taux des villes de la CCVO3F, de villes voisines et de même strate	48
<i>Simulation Budget 2022 avec augmentation des taux d'imposition +1,5%</i>	
Les recettes de fonctionnement attendues et les dépenses prévues	49
Les recettes d'investissement prévues en 2022 par opération	50
Les dépenses d'investissement prévues en 2022 par opération	51-52
<i>Simulation Budget 2022 avec augmentation des taux d'imposition +2%</i>	
Les recettes de fonctionnement attendues et les dépenses prévues	53
Les recettes d'investissement prévues en 2022 par opération	54
Les dépenses d'investissement prévues en 2022 par opération	55-56

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

La loi NOTRe du 7 août 2015, puis la Loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, dans son article 13, sont venues renforcer l'obligation d'information avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, la présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'Exécutif municipal.

Préambule

## I. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMICO-FINANCIER NATIONAL

♦ **Le Produit Intérieur Brut** : au sortir des deux années impactées par la crise sanitaire, la croissance mondiale après un recul de 9 à 10% en 2020 a bel et bien enregistré un rebond estimé à + 6 % en 2021 par la FMI. Seul le secteur des transports aériens reste très impacté. Les prévisions de + 8% de la Loi de Finances 2021 pour la France n'ont pas été atteintes, malgré le Plan de Relance qui n'a pu être mobilisé dans sa totalité. Le PIB de la France pour 2021 s'établit finalement à + 6,8% par rapport à 2021, la plaçant 8e au classement PIB des pays les plus riches du monde. Si la croissance devrait demeurer vigoureuse en 2022, un ralentissement est attendu, notamment sous l'effet de difficultés dans les chaînes d'approvisionnement, d'une pénurie de main d'œuvre, d'une hausse des coûts du transport et d'un renchérissement du prix des matières premières et de certaines consommations intermédiaires. Toujours selon le FMI, le PIB mondial ne progresserait que de + 4,4 % en 2022.

♦ **L'Inflation** : l'inflation après avoir connu ses niveaux les plus bas depuis 2016, est repartie à la hausse en 2021 s'établissant en moyenne sur l'année, tous ensembles confondus à +1,6% bien au delà des prévisions des experts qui l'estimaient à + 1% pour 2021. En février 2022, elle s'envole déjà à +3,6% par rapport à février 2021 alors que les prévisions étaient de 1,3% pour 2022. Essentiellement basée sur les prix du pétrole, il est raisonnable de faire l'hypothèse que cette progression va se poursuivre.

Au même titre que l'inflation pèse sur le panier de consommation des ménages, elle pèse sur les dépenses communales. Même si on observe des différences notables suivant le type la collectivité concernée, en général, les acteurs publics subissent sur une plus longue période une « inflation » plus importante que celle des ménages. Le 30/06/2021, l'indice lié aux dépenses hors charges financières des communes a connu une hausse de +1,12 % sur les quatre derniers semestres, soit trois fois plus importante que l'indice des prix de la consommation hors tabac sur la même période (+0,42 %). De plus, la dépense publique est liée à différents paramètres. Certains pèsent énormément dans la composition de l'indice, y compris avec des variations modérées, à l'instar des dépenses de personnel et des coûts de construction, particulièrement sensibles à l'évolution du cours des matières premières. D'autres ont un poids plus modestes, mais fluctuent énormément, à l'instar de l'indice de prix des frais financiers ou encore du prix des combustibles et carburants. De ce fait, face à la très forte augmentation de l'inflation ces derniers mois, on peut craindre une hausse d'autant plus conséquente de l'indice de prix des dépenses communales, ce dans un contexte marqué par l'envolée du cours des matières premières et la remontée des taux d'intérêts. Cela risque à terme de réduire l'impact de l'effort des collectivités locales en matière d'investissement.

Le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter : en quelques mois, le prix du gaz a bondi de 300 % quand celui de l'électricité a été multiplié par 5. Et, malheureusement, les événements d'Ukraine risquent de rendre cette inflation du prix des énergies pérenne. Face à l'explosion des tarifs, les collectivités locales vont être contraintes de revoir leurs prévisions budgétaires et, au besoin, de reprogrammer les actions prévues.

♦ **Le chômage** : D'après une note de conjoncture publiée le 14/12/2021 par l'Insee, le taux de chômage mesuré était de 7,8 % de la population active en moyenne sur le quatrième trimestre 2021, ce qui portait le nombre de chômeurs de 2,2 millions à 189 000 fin 2021. Il perdrait encore de 0,1 à 0,2 points lors des deux premiers trimestres de l'année 2022, pour descendre jusqu'à 7,6 (7,4) % en juin. Ce rebond de la population active doit cependant être modéré par le biais statistique qu'induit la prévalence des contrats d'apprentissage et l'effet structurel de l'apprentissage depuis la réforme de ce dernier en 2018.

♦ **Les Taux d'intérêt** : La France continue de bénéficier de conditions de financement favorables, avec des taux bas à court et long terme. Toutefois, en parallèle de la forte inflation à présent constatée, l'ensemble des taux devrait remonter, comme en témoigne la tendance observée à l'échelle de l'Europe. L'Allemagne, qui bénéficiait jusqu'alors de conditions encore plus avantageuses, avec des taux à dix ans négatifs, est sur le point de voir cette parenthèse initiée en 2019 se refermer, avec des taux à présent à -0,2 %. Ils ont même atteint 1,2 % en Italie. De ce fait, même si les dépenses d'intérêts des administrations publiques de l'Etat continuent pour le moment de diminuer, la tendance va sans doute s'inverser dans les prochaines années.

♦ **Le Déficit et la Dette publics de la France** : le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques qui sont : l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale (mais pas les entreprises publiques du secteur marchand). En 2020, le déficit public s'est élevé en France à 212 milliards d'euros, soit 9,2 % du PIB, mais il est de 7% du PIB en 2021, meilleur que les 8,2% attendu, à cause d'une meilleure croissance établie à 6,7% contre les 6,25% prévu. Le déficit 2021 est de 171 milliards d'euros.

La dette publique, elle, correspond au total des emprunts contractés par ces mêmes administrations publiques. Ces administrations publiques empruntent peu auprès des banques à la différence des ménages, mais émettent plutôt des titres (obligations) sur les marchés financiers. Chaque année, ces administrations publiques empruntent à la fois pour couvrir le déficit public de l'année mais aussi pour régler le stock de la dette arrivant à échéance. Fin septembre 2021, la dette publique française s'établissait à 2 834 milliards d'euros, soit 116,3 % du PIB.

Le projet de loi de finances pour 2022, établit le besoin prévisionnel de financement de l'Etat à 302,5 milliards d'euros, du fait principalement d'un déficit budgétaire de 155,1 milliards d'euros et de 147,9 milliards d'euros d'amortissement de dette à moyen et long terme venant à échéance en 2022. La reprise partielle de la dette de SNCF Réseau ajoutera par ailleurs 3,1 milliards d'euros d'amortissements de dette à financer par l'Etat en 2022.

## La Loi de finances 2021-1900 pour 2022 (version définitive publiée au JO du 30/12/2021)

### ➤ Les prévisions pour les dépenses publiques en 2022

La LFI 2022, même si elle s'inscrit dans la droite ligne de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 qui définit le cadre quinquennal des LFI : poursuite de l'objectif de baisse des dépenses de fonctionnement et incitation au maintien de l'investissement, gestion de la fin de la taxe d'habitation, elle reflète également, comme la LFI 2021, la crise que nous traversons, au travers de son plan de relance qui au delà du délicat exercice de limitation de l'impact financier de la crise pour les collectivités, met en avant le rôle important du secteur public local dans la relance économique par l'investissement et surtout la construction du monde de demain.

♦ **Poursuite du Plan « France Relance » de 2020** : La LFI pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques. Deux ans après sa présentation, 70 % du plan était engagé fin 2021.

Son déploiement se poursuivra en 2022 : la LFI 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Ainsi, le plan de relance au travers des Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dotées respectivement de 1 milliard d'€ et de 0,9 milliards d'€, tente de pousser les collectivités à l'investissement dans le secteur de la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport, ainsi que l'investissement au service des acteurs économiques locaux et l'attractivité des territoires.

Le plan de relance se concrétise par la signature des CRTE (contrats de relance et de transition écologique) avec les intercommunalités.

Le CRTE a pour objectif d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires. Il s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Compte tenu des situations de chaque collectivité, le CRTE est planifié et signé pour une durée de six ans entre l'État et les collectivités.

Dans un objectif de simplification, le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités.

Parmain inscrit donc ses projets dans le CRTE de la CCVO3F signé en 2021 et réactualisé cette année.

## ➤ Les transferts financiers de l'État

### ◆ Soutien de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire (ART. 113) :

L'article 26 de la LFR du 19 juillet 2021 a institué, au titre de 2020, deux nouvelles catégories de soutien, plafonnés à 1,8 million d'euros par bénéficiaire : L'une concerne les régies de services publics industriels et commerciaux (Spic) –hors eau, assainissement, transports, remontées mécaniques, déchets, énergie, numérique... qui bénéficient d'une compensation égale à la perte d'épargne brute relevée entre 2019 et 2020 ;

les budgets du bloc communal, qui ont enregistré entre 2019 et 2020 des pertes de redevances de délégataires et de recettes tarifaires excédant 2,5 % de leurs recettes de fonctionnement et entraînant une diminution d'épargne brute de plus de 6,5 %, perçoivent une compensation calculée sous cette double franchise.

Les versements ont eu lieu fin 2021, pour un total de 203 millions d'euros. Les principaux éligibles furent les parkings, les ports de plaisance, les offices de tourisme, les équipements culturels et sportifs. Les deux compensations sont reconduites au titre de l'année 2021 (versement en 2022).

Une aide de 188 519€ au titre des pertes 2020 a été versée par l'état au SIPIAP, syndicat de gestion de la piscine auquel la commune a versé en 2021 une aide exceptionnelle de 132 862 €. Le syndicat est en attente d'une aide au titre des pertes 2021. Ce dernier devrait comme il s'y était engagé, rembourser l'aide exceptionnelle de la ville par une baisse de sa participation. Dans l'attente de cette confirmation, nous inscrirons encore au budget 2022 la participation complète.

## ➤ Les dotations de l'État aux collectivités :

### ◆ Mini réforme des indicateurs :

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé tout en changeant son approche : il fait ainsi de celui-ci, jusqu'alors centré sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune, un indicateur centré sur les produits perçus par la commune elle-même. L'objectif poursuivi par l'indicateur serait désormais de comparer les impôts effectivement levés par une commune aux impôts qu'elle pourrait lever si elle appliquait les taux moyens d'imposition, en cohérence avec l'utilisation faite de cet indicateur dans le calcul des dotations.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Conformément à la délibération adoptée par le Comité des finances locales, la LFI intègre également plusieurs impositions communales au calcul du potentiel financier des communes, ainsi que du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), afin de renforcer la capacité de ces indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.



♦ **La Dotation Globale de Fonctionnement** : Conformément à la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, la DGF reste stable en 2022 avec une enveloppe de 26,8 Md€, soit 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de l'évolution des modalités de répartition suivantes :

L'Etat propose plusieurs évolutions des modalités de répartition de la DGF des communes, des EPCI à fiscalité propre et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux dispositifs de péréquation horizontale.

1. Il prévoit notamment de majorer de 190 M€ les dotations de péréquation des communes :

- à hauteur de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)

- et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

Soit une progression plus rapide qu'en 2021 où ces deux dotations avaient progressé de 90 M€ chacune, et de 10 M€ pour les dotations de péréquation des départements ; ceci afin de renforcer l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État.

♦ **La gestion du FCTVA** : La réforme de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle a une incidence sur le travail des services finances des collectivités et de la direction départementale des finances publiques mais pas sur les finances de la commune, le taux de compensation étant inchangé à 16,404%.

♦ **La Péréquation Verticale** : La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 95 millions d'euros contre 90 en 2021. L'augmentation de la péréquation du bloc communal à hauteur de 190 millions est financée, comme depuis 2018, intégralement au sein de la DGF des communes et des EPCI. Les dotations pour Parmain ne seront connues que début avril, il convient d'être prudent sur ces recettes mais elles devraient être stables ou au mieux légèrement en augmentation.

◆ **La Péréquation Horizontale :**

**FSRIF** (Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France) a fait l'objet d'une hausse constante du plafond de contribution des recettes fiscales et quasi-fiscales des contributeurs, jusqu'en 2019. La commune de Parmain en est bénéficiaire mais a vu sa dotation baissée de moitié entre 2019 et 2020. En **2021** la dotation a été de **98 304€**.

Pour **2022** la prudence nous impose de ne pas inscrire cette recette au budget prévisionnel vu son **incertitude**.

Quant au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) créé en 2012 dont l'objectif est de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal, la commune de Parmain en est contributrice. Un ensemble intercommunal peut en être à la fois contributaire et bénéficiaire. Une fois le montant du prélèvement ou du reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI (la CCVO3F) en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

En 2021, la commune a été contributrice au **FPIC** à hauteur de **125 999 €**, somme finalement prise en charge par le budget de la CCVO3F, comme pour les autres communes adhérentes après vote à l'unanimité. **La prise en charge par la CCVO3F en 2022 est inclus dans le pacte fiscal et financier** signé par la CCVO3F qui est entré en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2022.

La commune de Parmain est par ailleurs contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources. La compensation relais versée en 2010 pour neutraliser les effets de la suppression de la taxe professionnelle sur les finances locales avait eu pour conséquence l'attribution d'un "bouquet fiscal" à la commune de Parmain. Puis en 2011, la fiscalité locale a été complétée par une garantie globale de ressources : chaque collectivité bénéficie d'une garantie de ressources financières par une dotation budgétaire de l'État (DCRTP) et un mécanisme de solidarité entre les collectivités, la garantie individuelle de ressources (GIR) fonctionnant par abondement d'un fonds par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après réforme au profit des collectivités qui en ont moins. Le FNGIR a été définitivement figé en 2012.

Pour Parmain, il est de 617 950 € imputé au compte 739221 dans la section de dépenses de fonctionnement. Dans le cadre du passage de la CCVO3F au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) la commune de Parmain, ainsi que toutes les communes membres de l'EPCI et l'EPCI ont voté de façon concomitante avant le 30 septembre 2021, le transfert de cette charge à l'EPCI.

Cependant la commune, au moins pour cette année, devra rembourser à la communauté de communes la totalité de la somme. Le remboursement sera en priorité prélevé sur l'allocation de compensation que la CCVO3F doit reverser à la commune du fait du transfert de ses ressources provenant de la fiscalité des entreprises. L'incidence de la FPU et ce calcul seront vus un peu plus loin.

♦ **La suppression de la taxe d'habitation : la compensation pour le budget communal :**

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales (RP) qui a débuté en 2020 pour 80% des contribuables, puis pour les 20% suivants a disparu pour 1/3 en 2021, à nouveau 1/3 en 2022 et disparaîtra totalement en 2023. 2022 sera donc la dernière année où des contribuables paieront de la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Mais s'il reste des contribuables qui payent encore la taxe d'habitation, ces recettes ne vont plus directement aux collectivités mais sont perçues par l'État qui les redistribue.

En 2021, les taux de taxe d'habitation (TH) pour les 20 % qui ont continué à la payer ont été gelés à leur niveau de 2019. Les communes conservent leur pouvoir de taux sur le foncier bâti et non bâti.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) n'est donc plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre sont intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale par un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur. Pour compenser la suppression de la THP, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire est transféré aux communes depuis 2021.

Depuis 2021, le taux départemental de TFPB du Val d'Oise : 17,18 % (2019) est venu s'ajouter au taux communal, portant le taux à 35,68%. Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFPB) à la commune entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFPB qui ne coïncidera pas à l'euro près au montant de la THP perdue. Des communes ont été sur-compensées en récupérant plus de TFPB qu'elles n'avaient perdu de THP, et d'autres communes au contraire ont été sous-compensées. La situation de sur ou de sous-compensation a été corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur garantissant à chaque commune une compensation à hauteur du produit de THP perdu. La valeur définitive de ce coefficient correcteur a été déterminée en 2021 avec comme référence l'année 2020 pour les bases et l'année 2017 pour ce qui est du taux THP. Pour calculer ce coefficient correcteur le rapport entre les recettes "avant" et "après" a été calculé.

Ce coefficient s'applique désormais chaque année au produit de la TFPB perçu par la commune. Si ce coefficient est supérieur à 1 (commune sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties), la commune percevra un complément de recettes. S'il est inférieur à 1 (commune sur-compensée), le coefficient se traduira par une minoration. Pour les communes dont la sur-compensation spontanée sera inférieure à 10K€, le coefficient correcteur ne sera pas appliqué. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.



♦ **Modification de la formule de calcul du coefficient correcteur (article 41 de la Loi n° 2021-1900 du 30/12/2021 de finances 2022**

Pour mémoire selon la simulation faite en 2019, le coefficient pour Parmain devait être aux alentours de 1,5.

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

Commune de **PARMAIN (95)**

PARMAIN	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	2 447 511	1 268 436	3 715 947	1 181 604	2 450 040	1,516688299	3 715 947

Afin de garantir à toutes les communes une compensation intégrale de la suppression de la THP par la transfert de la TFPB du département, l'article 41 de la Loi de finances 2021-1900 pour 2022 a corrigé le mécanisme de calcul du coefficient correcteur en retirant du panier de ressources transférées la moyenne annuelle des rôles supplémentaires de TFPB émis au profit du département sur le territoire de la commune en 2018, 2019 et 2020 et en intégrant dans le panier de ressources supprimées les rôles supplémentaires émis jusqu'au 15 novembre 2021 au titre de 2020, date à laquelle a pris fin la campagne de rattrapage de mise à jour des bases d'imposition à la THP. En effet, la crise sanitaire avait retardé les travaux de mise à jour des bases d'imposition entraînant une minoration du panier des ressources supprimées affectant le coefficient correcteur pour certaines communes.

Recalculé selon l'article 41, il est aujourd'hui fixé à **1,539632**

- ♦ **La revalorisation des bases de la fiscalité** : depuis 2018, la revalorisation des bases suit l'inflation constatée. La revalorisation des bases locatives est donc de +3,40 % en 2022, avec une incidence directe sur le montant des ressources fiscales de la commune.
- ♦ **La part des impôts modulables** : la part des recettes fiscales sur lesquelles la commune dispose d'un pouvoir de taux est passé avec la suppression de la TH de 85 % à un peu plus de 30%.

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ L'évolution du budget réalisé de Fonctionnement de 2018 à 2021 - Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	Delta entre 2021 et 2019
<b>CHAP 70 Prod.des serv.</b>	459 206,61 €	504 811,02 €	317 653,33 €	404 310,76 €	- 100 500,26 €
<b>CHAP 73 Impôts et taxes</b>	4 525 265,12 €	4 613 289,02 €	4 764 591,01 €	5 067 707,13 €	454 418,11 €
+ FSRIF 73222 OU 7324	90 245,00 €	77 907,00 €	38 954,00 €	98 304,00 €	20 397,00 €
<b>CHAP 74 Dotations subv.et partic.</b>	1 243 437,53 €	1 261 968,44 €	1 242 431,86 €	1 189 222,97 €	- 72 745,47 €
+ FCTVA dép. fct (entretien/réparat° voiries+bât. pub)	28 503,29 €	28 453,92 €	20 945,73 €	18 609,40 €	- 9 844,52 €
<b>CHAP 75 Prod.gestion</b>	67 883,87 €	74 323,65 €	92 981,60 €	111 275,95 €	36 952,30 €
<b>CHAP 77 Produits exceptionnels</b>	19 459,00 €	180 391,05 €	42 449,32 €	15 089,84 €	- 165 301,21 €
<b>CHAP 77 Produits exceptionnels</b>			459 000,00 €	320 000,00 €	
<b>CHAP 013 Remb.charges personnel</b>	124 794,21 €	74 441,18 €	102 428,97 €	124 841,39 €	50 400,21 €
<b>CHAP 042 Opérat°d'ordre de transfert entre sect°</b>				182 840,99 €	182 840,99 €

Pour info mais non comptabilisé dans le total -> excédent reporté

469 792,19 €

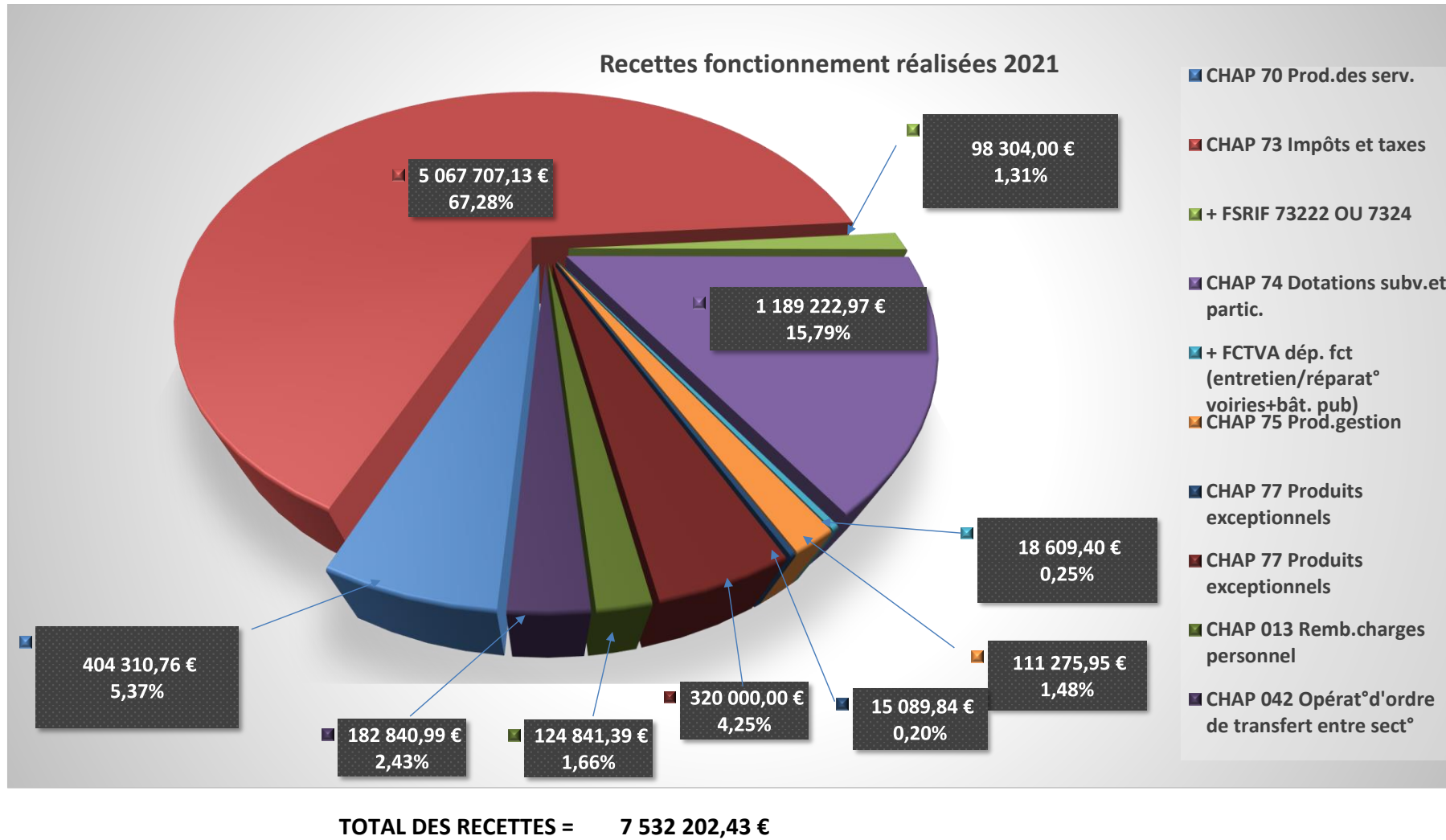
617 204,62 €

1 082 048,31 €

1 209 584,83 €

<b>TOTAL</b>	<b>6 558 794,63 €</b>	<b>6 815 585,28 €</b>	<b>7 081 435,82 €</b>	<b>7 532 202,43 €</b>
<b>Produit exceptionnel de cess° terrains+opé d'ordre de transfert</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>459 000,00 €</b>	<b>502 840,99 €</b>
<b>TOTAL après déduction pdt exep.+opé d'ordre de transfert</b>	<b>6 558 794,63 €</b>	<b>6 815 585,28 €</b>	<b>6 622 435,82 €</b>	<b>7 029 361,44 €</b>
<b>Variat° en % des recettes N/N-1 hors pdts exp.</b>	<b>-19,07%</b>	<b>3,92%</b>	<b>-2,83%</b>	<b>6,14%</b>

II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021  
 ➤ Recettes de fonctionnement réalisées en 2021



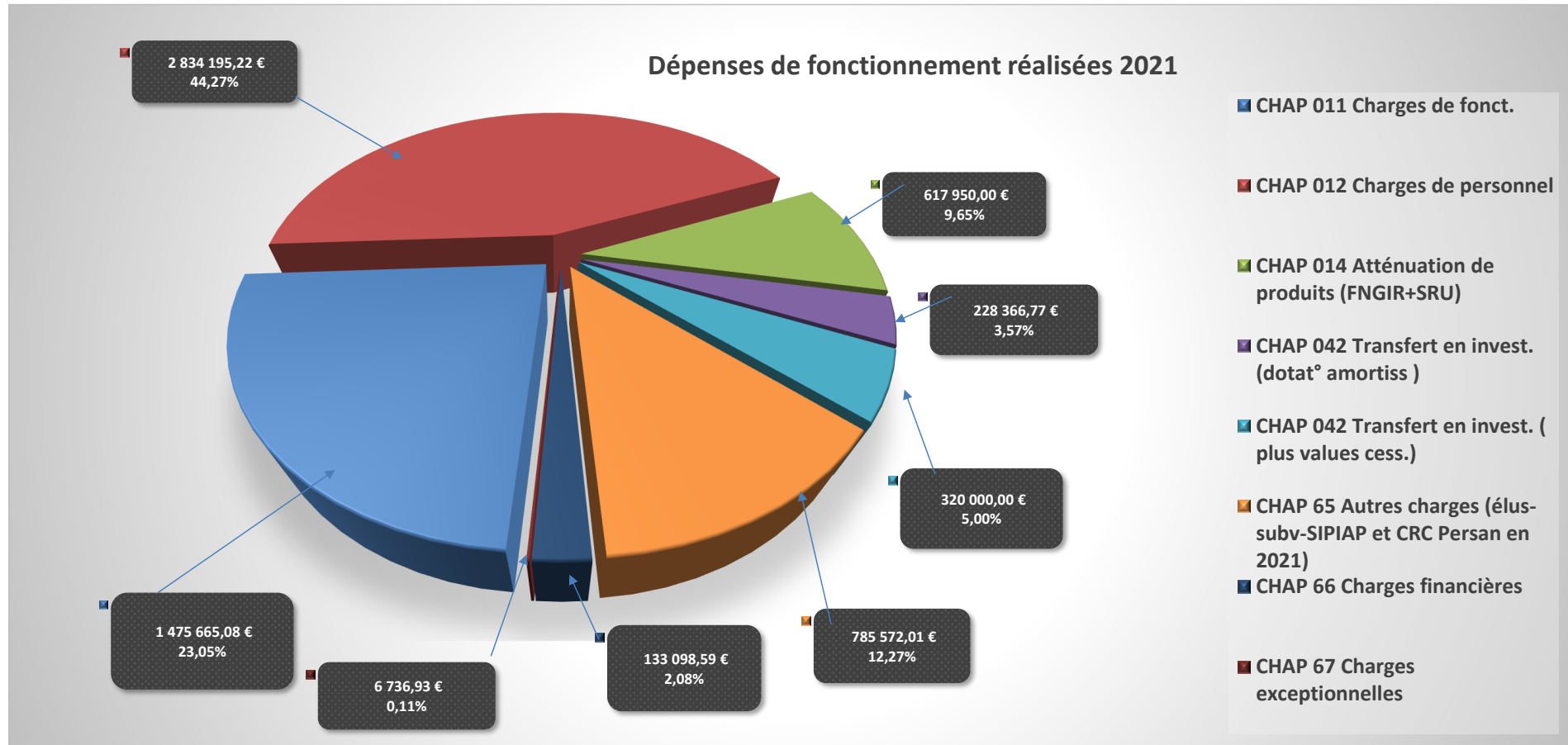
## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ L'évolution du budget réalisé de Fonctionnement de 2018 à 2021 - Dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
CHAP 011 Charges de fonct.	1 830 194,00 €	1 949 611,09 €	1 819 087,10 €	1 588 379,36 €	1 475 665,08 €
CHAP 012 Charges de personnel	2 805 388,26 €	2 740 539,00 €	2 722 057,88 €	2 742 963,92 €	2 834 195,22 €
CHAP 014 Atténuation de produits (FNGIR+SRU)	682 947,87 €	676 310,50 €	625 587,80 €	676 074,36 €	617 950,00 €
CHAP 042 Transfert en invest. (dotat° amortiss )	440 288,55 €	174 583,81 €	175 871,17 €	204 083,16 €	228 366,77 €
CHAP 042 Transfert en invest. ( plus values cess.)	1 485 835,00 €		174 500,00 €	467 500,00 €	320 000,00 €
CHAP 65 Autres charges (élus-subv-SIPIAP et CRC Persan en 2021)	573 981,00 €	619 106,46 €	655 147,24 €	628 712,64 €	785 572,01 €
CHAP 66 Charges financières	147 408,00 €	139 231,65 €	144 100,79 €	144 296,90 €	133 098,59 €
CHAP 67 Charges exceptionnelles	340,00 €	- €	5 935,69 €	1 888,96 €	6 736,93 €

<b>TOTAL</b>	<b>7 966 382,68 €</b>	<b>6 299 382,51 €</b>	<b>6 322 287,67 €</b>	<b>6 453 899,30 €</b>	<b>6 401 584,60 €</b>
Pdt excep. de cess° terrains -transfert inv.	1 485 835,00 €		174 500,00 €	467 500,00 €	320 000,00 €
<b>TOTAL après déduction pdt exep.</b>	<b>6 480 547,68 €</b>	<b>6 299 382,51 €</b>	<b>6 147 787,67 €</b>	<b>5 986 399,30 €</b>	<b>6 081 584,60 €</b>
Variation en % des dépenses d'une année sur l'autre	5,00%	-2,80%	-2,41%	-2,63%	1,59%
		Évolution entre 2017 et 2021 =		-6,16%	*-1,55% sans le SIPIAP et CRC

**II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021**  
 ➤ **Dépenses de fonctionnement réalisées en 2021**

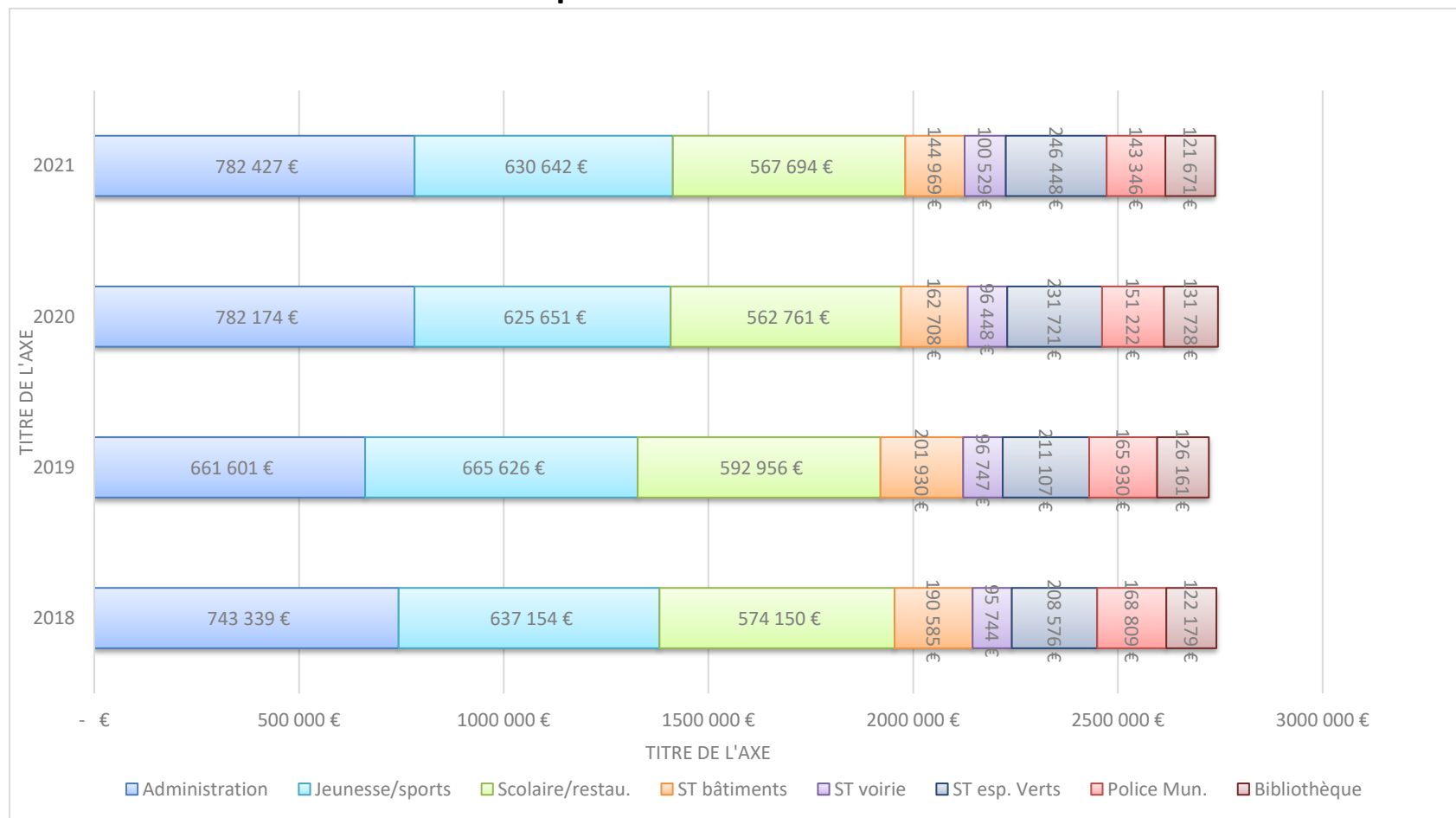


**TOTAL DES DÉPENSES = 6 401 584,60 €      6 401 584,60 €**  
**Pour mémoire TOTAL DES RECETTES = 7 532 202,43 €      7 532 202,43 €**



## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ L'évolution de la masse salariale par fonction de 2018 à 2021



	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL après déduction pdt exp.</b>	<b>2 740 536 €</b>	<b>2 722 058 €</b>	<b>2 744 414 €</b>	<b>2 737 727 €</b>
<b>Variation en % des dépenses d'une année sur l'autre</b>		<b>-2,30%</b>	<b>0,82%</b>	<b>-0,24%</b>

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ Analyse du réalisé de certains postes de fonctionnement en 2021

Par rapport au réalisé 2019 (l'année de référence choisie plutôt que l'année Covid 2020) et par rapport au budgété 2021.

A la suite des économies systématiques recherchées lors de l'année "COVID" 2020, l'année 2021 a été marquée par une **stricte maîtrise des dépenses**, qui a permis de faire face aux retards pris dans la cession de certains actifs (RAR 3 780 00€ + 530 000€) traduite dans le budget supplémentaire voté le 30 novembre 2021, alors qu'arrivaient les échéances des prêts relais.

Les économies ont principalement portées sur :	<u>par rapport à 2019</u>	<u>/ budget</u>	<u>principaux événements</u>
Achats prestations de service	-38 882	-9 020	Impact COVID
Fournitures de petit équipement	-3 625	-41 315	Frais COVID inférieur à la prévision
Locations mobilières	-7 317	-8 285	Économies sur les bennes louées pour le ramassage des encombrants
Terrains	-19 598	-20 398	Réduction sur l'élagage et l'entretien du terrain de football
Entretien et réparations bâtiments publics	-24 829	-13 861	Beaucoup de travaux dans les écoles en 2019 non refaits en 2021
Entretien et réparations voiries	-46 227	-86 160	Dépenses limitées à l'indispensable
Autres biens mobiliers	-27 570	-14 858	changement de prestataire chauffage
Assurance multirisques	-10 845	-13 916	réduction du parc assuré
Honoraires	-31 617	-48 675	Dépenses prévues pour le PLU en 2021 à reporter en 2022 réorganisation des contrats d'avocats
Fêtes et cérémonies	-52 958	-34 942	impact COVID
Transports collectifs	-18 529	-13 840	
Frais de télécommunications	-9 201	-8 991	réorganisation et résiliation de lignes
Frais de nettoyage des locaux	-43 660	-43 287	changement de prestataire et suppression du contrat pour la maison des associations, locaux rue Guichard, OTOS

Soit un total d'économies sur les achats de:

-334 859	-357 549
----------	----------

Les frais de personnel ont été maîtrisés dans un contexte de remplacement des départs à la retraite

112 137 €	-33 805 €
-----------	-----------

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ Analyse du budget d'investissement 2021

- Le budget d'Investissement 2021 reposait sur les ventes de l'actif du Bois Gannetin pour 3 708 000 € et du 94 rue de Maréchal Foch pour 530 000 €, qui auraient permis de rembourser les deux prêts relais (1 M€) et de réaliser les investissements 2021 .
- Ces ventes n'ont pu encore être réalisées, et font l'objet de recours, qui laisse supposer un allongement de la durée d'attente pour sa réalisation finale ; cependant la vente du 1 rue Lyautey et l'affectation du résultat de fonctionnement à la section investissement a permis le remboursement des prêts relais.
- Cependant malgré un budget de fonctionnement tenu au plus juste, il a fallu faire deux emprunts afin de financer d'une part les investissements réalisés en 2021 avec un emprunt de 450 000€ et un emprunt in fine de 380 000€ en attente des recettes de la vente du 129 rue du Maréchal Foch, après établissement du budget supplémentaire.
- Au cours de l'année 2021, des travaux d'aménagement ont été réalisés en régie par les agents de la collectivité sur plusieurs sites de la commune (nouveaux locaux de la police municipale dans l'ancienne Poste, aménagement des logements d'urgence rue Guichard et de 2 nouveaux bureaux en Mairie), les dépenses en régie comptabilisées en section de fonctionnement ont été basculées en section d'investissement pour un montant global d'environ 50 000€.
- L'année 2021, a permis l'installation et l'utilisation du nouveau distributeur de billets, cette acquisition de 20 600€ est étalée sur les exercices 2021 et 2022.
- Les obligations de mise aux normes des bâtiments scolaires ont nécessité des travaux à l'école de Jouy-le-Comte (escaliers et changement de portes) pour un montant d'environ 11 500€.
- Ont également été réalisés des travaux de voirie : création de puisards et d'avaloirs pour pâlier aux problèmes d'écoulement lors des fortes pluies (environ 19 000€).
- Des travaux d'installation et de sécurité ont également été réalisés avec le remplacement du contrôleur de feux du passage à niveau pour 8 500€ et l'installation de panneaux signalétiques pour environ 7 000€ ; quelques travaux sur l'éclairage public ont été réalisés en urgence pour environ 5 000€.
- De nombreux équipements pour les écoles et la cuisine centrale ont également été réalisés en 2021 avec notamment l'acquisition d'un groupe de refroidissement neuf pour une armoire froide et une cellule de refroidissement pour 5 500€ permettant la réalisation de pâtisseries maison.
- Une part importante du budget investissement a permis de remédier aux nombreuses carences en matière d'équipement informatique que les services municipaux subissaient depuis de nombreuses années, la première phase de ce renouvellement de la flotte informatique a coûté plus de 30 000€. Cette année a été le début du remboursement à la CCVO3F de l'installation de la fibre noire sur la commune pour 5 250€.
- L'emprunt contracté a également permis d'engager les travaux de la fin de la voie verte qui mène au collège et dont les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2022.

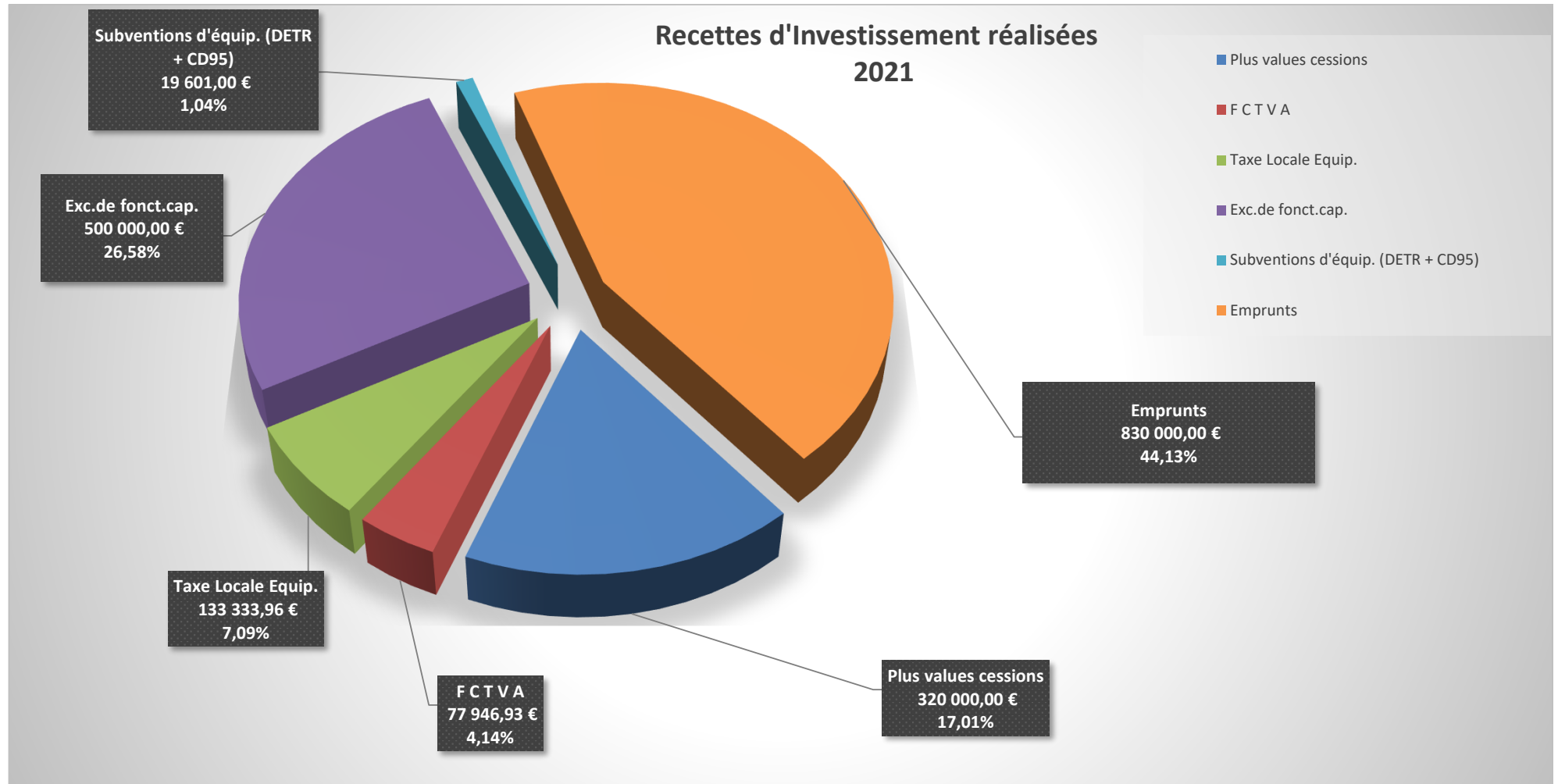
## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ L'évolution du budget réalisé d'Investissement de 2018 à 2021 - Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021
<b>001</b>	<b>Solde d'exéc.reporté</b>	304 370,12 €	- €	- €	- €
<b>040</b>	<b>Amortissements</b>	174 583,81 €	175 871,17 €	204 083,16 €	228 366,77 €
<b>040</b>	<b>Plus values cessions</b>		174 500,00 €	467 500,00 €	320 000,00 €
<b>10222</b>	<b>F C T V A</b>	143 409,36 €	76 665,60 €	303 647,37 €	77 946,93 €
<b>10226</b>	<b>Taxe Locale Equip.</b>	70 652,66 €	197 151,58 €	33 027,39 €	133 333,96 €
<b>1068</b>	<b>Exc.de fonct.cap.</b>	203 900,88 €	112 000,00 €	- €	500 000,00 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'équip. (DETR + CD95)</b>	222 257,62 €	55 060,54 €	114 596,59 €	19 601,00 €
<b>1641</b>	<b>Emprunts</b>	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	830 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 619 174,45 €</b>	<b>1 791 248,89 €</b>	<b>1 122 854,51 €</b>	<b>2 109 248,66 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>	- €	4 242 563,00 €	4 238 000,00 €	4 788 906,60 €

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ Recettes d'investissement réalisées en 2021



**TOTAL DES RECETTES** hors restes à réaliser **2 109 248,66 €**

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

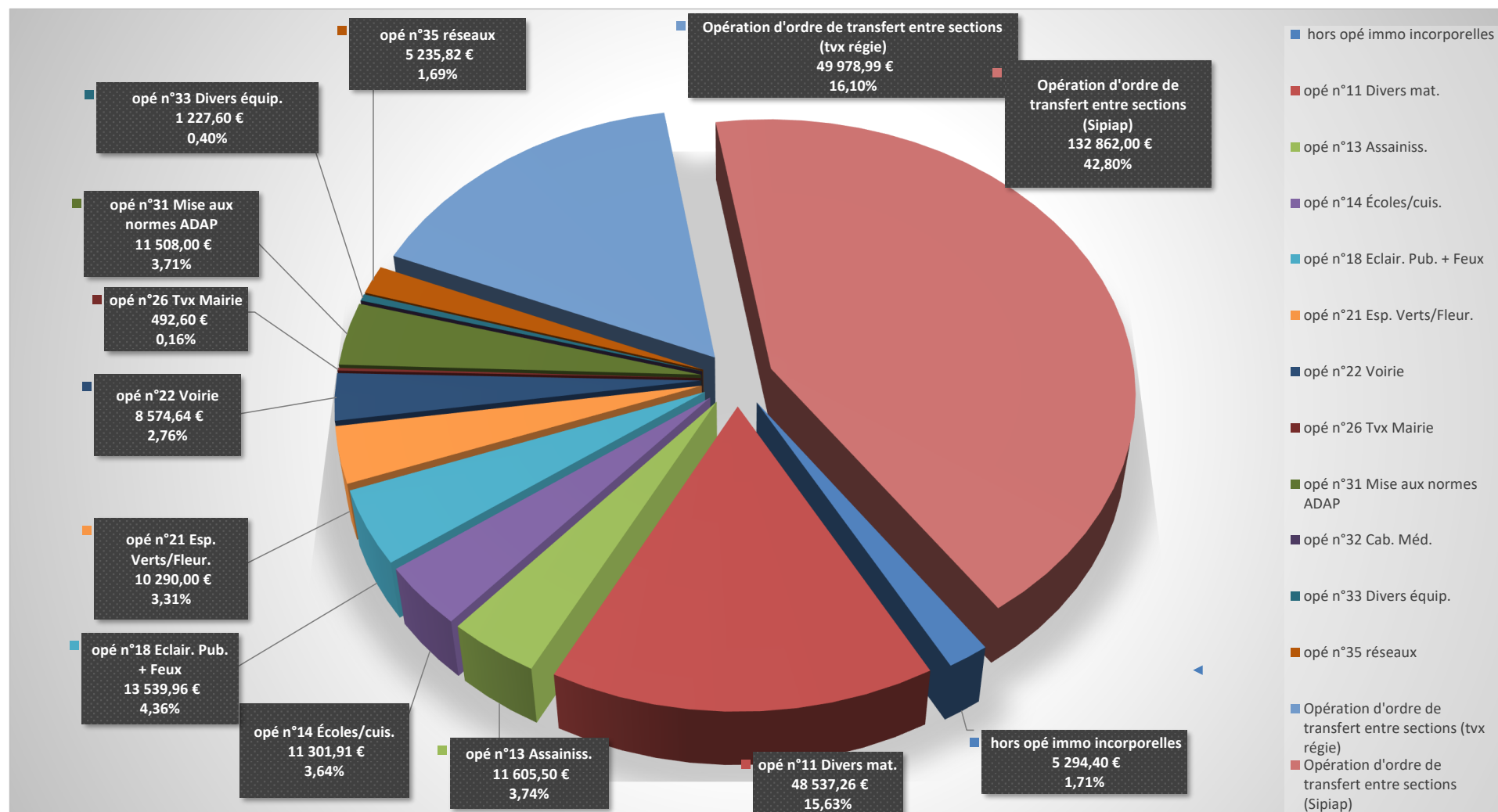
### ➤ Dépenses d'investissement réalisées par opération

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPÉRATION		2018	2019	2020	2021	restes à réaliser pour info
<b>chapitre 10</b>	<b>Dotat° et fonds divers(taxe d'aménagt)</b>			50 904,61 €	- €	
<b>chapitre 21</b>	<b>immo corporelles</b>	1 943 141,69 €	523 567,66 €	391 665,49 €	3 215,98 €	
<b>chapitre 20</b>	<b>hors opé immo incorporelles</b>	16 404,00 €	37 168,80 €	1 710,00 €	5 294,40 €	22 451,00 €
	<b>opé n°11 Divers mat.</b>	47 565,42 €	64 458,93 €	34 420,75 €	48 537,26 €	11 687,60 €
	<b>opé n°12 Enfance-Jeu.</b>	954,61 €	6 351,59 €	499,00 €	- €	
	<b>opé n°13 Assainiss.</b>	98 282,97 €	- €	- €	11 605,50 €	
	<b>opé n°14 Écoles/cuis.</b>	125 524,25 €	112 729,13 €	72 483,77 €	11 301,91 €	1 382,12 €
	<b>opé n°15 Equip. Sportifs</b>	1 435,40 €	51 870,32 €	4 212,00 €	- €	
	<b>opé n°16 CPCLC</b>	8 190,00 €	450,68 €	- €	- €	
	<b>opé n°17 Cimetières</b>	18 108,00 €	8 208,00 €	- €	- €	11 204,35 €
	<b>opé n°18 Eclair. Pub. + Feux</b>	41 294,69 €	34 699,46 €	24 073,20 €	13 539,96 €	5 981,76 €
	<b>opé n°19 Église JLC</b>	28 030,54 €	- €	8 996,40 €	- €	
	<b>opé n°20 Véhicules</b>	- €	54 384,86 €	30 000,00 €	- €	
	<b>opé n°21 Esp. Verts/Fleur.</b>	4 990,95 €	16 626,98 €	21 047,98 €	10 290,00 €	2 895,77 €
	<b>opé n°22 Voirie</b>	57 466,32 €	318 179,40 €	230 472,06 €	8 574,64 €	131 786,40 €
	<b>opé n°23 Tvx Logts.</b>	- €		- €	- €	
	<b>opé n°25 Bib.</b>	13 641,00 €	10 383,95 €	- €	- €	
	<b>opé n°26 Tvx Mairie</b>	29 058,14 €	72 351,18 €	25 672,28 €	492,60 €	3 222,00 €
	<b>opé n°28 Police Mun.</b>	- €	2 756,40 €	- €	- €	
	<b>opé n°30 Tvx Local des assos.</b>	- €		- €	- €	
	<b>opé n°31 Mise aux normes ADAP</b>	1 550,40 €	13 296,30 €	- €	11 508,00 €	
	<b>opé n°32 Cab. Méd.</b>	69 384,00 €	1 050 585,63 €	36 476,05 €	- €	10 904,44 €
	<b>opé n°33 Divers équip.</b>	3 761,44 €		28 701,34 €	1 227,60 €	
	<b>opé n°35 réseaux</b>				5 235,82 €	4 032,00 €
<b>chapitre 040</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre sections (txv régie)</b>				49 978,99 €	
	<b>Opération d'ordre de transfert entre sections (Sipiap)</b>				132 862,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 508 783,82 €</b>	<b>2 378 069,27 €</b>	<b>961 334,93 €</b>	<b>313 664,66 €</b>	<b>205 547,44 €</b>
<b>Variation en % des dépenses d'une année sur l'autre</b>		<b>95,13%</b>	<b>-5,21%</b>	<b>-59,57%</b>	<b>-67,37%</b>	
<b>TOTAL hors immo corporelles et taxe d'amén.</b>		<b>565 642,13 €</b>	<b>1 854 501,61 €</b>	<b>518 764,83 €</b>	<b>310 448,68 €</b>	<b>205 547,44 €</b>
<b>Variation en % des dépenses (hors immo corp.)d'une année sur l'autre</b>		<b>-49,92%</b>	<b>227,86%</b>	<b>-72,03%</b>	<b>-40,16%</b>	



## II. La réalisation du budget 2021

### ➤ Dépenses d'investissement réalisées par opération en 2021 (hors déficit reporté et hors remboursement du capital des emprunts)



**TOTAL DES DÉPENSES = 313 664,66 €**  
**Remboursement capital des emprunts = 1 329 960,86 €**  
**TOTAL section INV dépenses= 1 643 625,52 €**

Pour mémoire  
**Déficit N-1 = 1 174 963,38 €**

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ État de la dette

Population légale en 2019 : 5701

Année	Remboursement			Etat de la dette		En € / hab.	
	Capital	Intérêts	Annuité	Encours de la dette au 01/01/N	Encours de la dette au 31/12/N		
2016	228 309,16	154 561,49	382 870,65		4 174 533,12	732,25 €	
2017	215 197,62	145 715,11	360 912,73	4 174 533,12	3 959 335,50	694,50 €	
2018	221 589,16	137 651,72	359 240,88	3 959 335,50	3 737 746,34	655,63 €	
2019	303 255,49	141 212,68	444 468,17	3 737 746,34	5 934 490,85	1 040,96 €	
2020	335 208,56	142 078,75	477 287,31	5 934 490,85	5 599 282,29	982,16 €	
2021	1 329 960,86	131 834,39	1 461 795,25	5 599 282,29	4 269 321,43	748,87 €	1M prêts relais remb. au 31/11/21 2 emprunts finis au 31/12/21
2021		450,00			450 000,00		emprunt Investissement sur 15 ans
2021		380,00			380 000,00		prêt in fine 2 ans
2022	376 671,75	124 668,09	501 339,84	5 099 321,43	4 722 649,68	828,39 €	1 emprunt fini au 31/12/22
2023	727 699,52	113 080,63	840 780,15	4 722 649,68	3 994 950,16	700,75 €	rbst prêt In fine 2 ans
2024	354 917,34	102 634,00	457 551,34	3 994 950,16	3 640 032,82	638,49 €	
2025	362 430,75	92 769,86	455 200,61	3 640 032,82	3 277 602,07	574,92 €	



## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

➤ Les ratios budgétaires comparés de 2018 à 2020 et de quelques villes voisines et des communes de même strate en 2019

		PARMAIN							
		Nb d'habitants :							
		5 777	5 740	5 642	5 701	5 110	12 617	9 841	
		2 018	2 019	2 020	2 021	Mériel 2019	L'isle-Adam 2019	Méry-sur-Oise 2019	Villes de même strate 2019
R1 = Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant	DRF € / hab.	1 060 €	1 040 €	1 025 €	1 026 €	1 023 €	1 115 €	1 145 €	939 €
R2 = Le produit des impôts locaux (hors fiscalité reversée) par habitant	Fiscalité € / hab.	687 €	706 €	739 €	745 €	663 €	874 €	688 €	500 €
R3 = Les recettes réelles de fonctionnement par habitant	RRF € / hab.	1 136 €	1 182 €	1 255 €	1 267 €	1 246 €	1 474 €	1 410 €	115 €
R4 = Le montant des dépenses brutes d'investissement (comptes 20 et 21, sauf 204) par habitant	DRI / hab.	434 €	414 €	161 €	23 €	255 €	530 €	217 €	283 €
R5 = Le capital restant dû (CRD) au 31/12 de la dette par habitant	Encours dette / hab.	345 €	872 €	982 €	894 €	897 €	547 €	1 613 €	874 €
R6 = La DGF par habitant	compte 741 / hab.	173 €	173 €	174 €	172 €	167 €	158 €	152 €	153 €
R7 = Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	012 / DRF	44,74%	45,58%	47,44%	48,48%	63,59%	51,00%	58,46%	56,30%
R9 = CAF (Capacité d'autofinancement ou épargne nette) Le rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement majorées du remboursement du capital des emprunts avec les recettes réelles de fonctionnement (plus le ratio est faible, plus la capacité à financer les inv. est forte (les dép. des travaux en régie est à déduire des DRF).	DRF + chap16 / RRF	96,76%	92,46%	86,39%	80,93%	87,94%	81,90%	83,86%	91,00%
R10 = Le montant des dépenses d'investissement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (ratio variable d'une année sur l'autre, les investissements pouvant s'étaler sur plusieurs exercices)	DRI / RRF	38,25%	35,04%	12,86%	2,50%	20,50%	36,00%	15,41%	25,20%
R11 = L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (mesure la charge de la dette par rapport à la richesse de la collectivité)	Encours dette / RRF	56,86%	73,78%	80,56%	70,58%	71,95%	37,11%	114,39%	77,70%
Capacité de desendettement en années (idéal inférieur à 11 ans)	Encours dette / RRF-DRF	9,02	9,31	4,42	4,86				

RRF = crédit net des comptes de classe 7 (y compris 739 et 70389 à solde débiteur) sauf 775-776-777-78

DRF = classe 6 (y compris 609-619-629-6419-6459 à solde créditeur) sauf 6741-675-676-68

Frais de personnel 012 = débit net des comptes 621-631-633-64

Contingents participation = débit net 655

Charges d'intérêts = débit des comptes 661 ou 6611

Part en capital de la dette : débit des comptes 163-164-1671-1672-1678-1681

Annuité de la dette = Charges d'intérêts de la dette + part en capital de la dette

Encours de la dette = Capital restant dû CRD

	2019	2020	2021
RRF	6 787 131,36 €	7 081 435,82 €	7 224 520,05 €
DRF	5 971 916,50 €	5 782 316,14 €	5 846 480,90 €
CHAP67	2 936,00 €	469 388,96 €	6 736,93 €
CHAP77	180 391,00 €	501 449,32 €	335 089,84 €
RRF-			
Epargne Brute = DRF+CHAP67-CHAP77	637 759,86 €	1 267 059,32 €	1 049 686,24 €
Capacité de desendettement =	Etat de la dette au 31/12/N / RRF-DRF+CHAP67-CHAP77		4,86

## ➤ Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

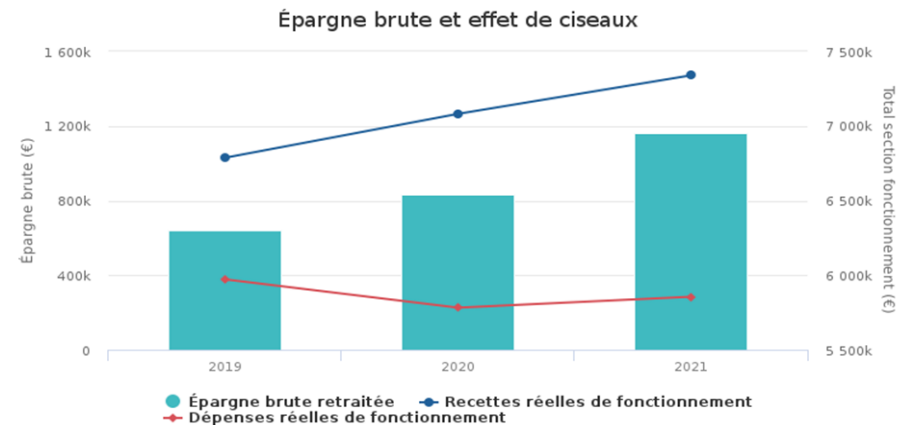
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

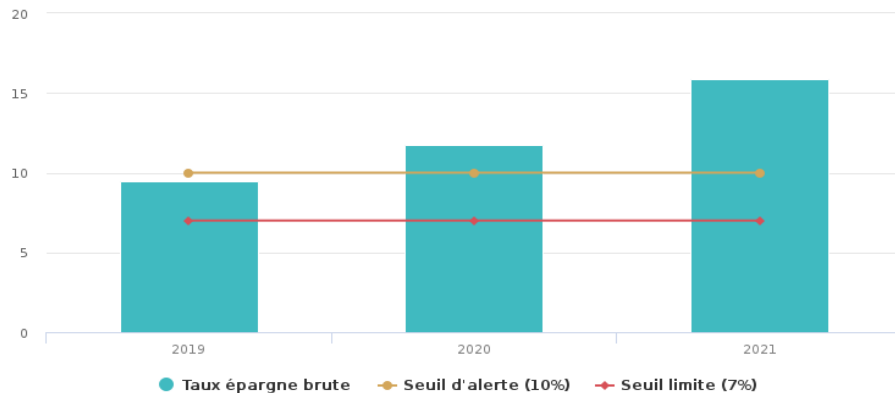
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et, de possiblement, dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



**Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte**



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

## II. Le contexte local - l'évolution de 2018 à 2021

### ➤ RÉSULTATS DE L'ANNEE 2021

Résultats budgétaires de l'année

	Recettes	Dépenses	Résultats	Restes à réaliser INV.	
				recettes	dépenses
<b>Investissement</b>	2 109 248,66	1 643 625,52	<b>465 623,14</b>	4 788 906,60	205 547,44
<b>Fonctionnement</b>	7 532 202,43	6 401 584,60	<b>1 130 617,83</b>	<b>4 583 359,16</b>	
Résultat 2021 ttes sections =			1 596 240,97		

Résultats cumulés

	résultat de clotûre 2020	part affectée à l'investissement	report 2020 sur 2021	résultat de 2021	résultat de clotûre 2021	<b>BP 2022</b>	
						Part de l'excéd. Fct. affectée à l'investissement au compte 1068 pour couvrir Déficit Inv. N-1 + K dette N -> éventuellement corrigés des RAR	
						<b>Résultat 2021 reporté</b>	
						Recettes	Dépenses
<b>Investissement</b>	-1 174 963,38		-1 174 963,38	465 623,14	<b>-709 340,24</b>	1068	001
<b>Fonctionnement</b>	1 209 584,83	0,00	1 209 584,83	1 130 617,83	<b>2 340 202,66</b>	800 000,00	-709 340,24
Résultat cumul N-1 ttes sections =			34 621,45	Résultat cumul N ttes sections =		002	
						1 540 202,66	

Fond de roulement sans RAR = 1 630 862,42 €

Fond de roulement avec RAR = 6 214 221,58 €

Par habitant  
289,06 €

1 101,42 €

### III. Le DOB 2022

#### ➤ Les orientations

Comme en 2021, les finances de Parmain restent prises en tenaille entre

- les besoins impératifs, en particulier:

- . Les logements sociaux, qui ont été portés de 8% à 12 %, pour un objectif de 25%
- . Les aménagements urgents de la voirie et du réseau d'eaux pluviales
- . les entretiens urgents des bâtiments et les aménagements obligatoires

- les contentieux systématiques de certains parminoïses, pour bloquer les cessions nécessaires à la réalisation de nos investissements, en particulier les recours sur la cession :

- des terrains permettant la réalisation du projet du bois Ganetin (108 logements dont 78 sociaux)
- du bien acquis par la précédente mandature au 94 rue du Maréchal Foch (PC 16 logements sociaux)

Ces contentieux sont à la fois coûteux en frais d'avocat et allongent considérablement les délais de réalisation de notre objectif en matière de logements sociaux, du fait de l'engorgement des tribunaux administratifs, encore accentué par la pandémie du COVID 19.

La reprise de l'inflation et la tension sur les coûts d'électricité et de chauffage doit également être prise en compte.

Par ailleurs l'État a progressivement privé les communes de ressources qui augmentaient au fur et à mesure de la progression de nos besoins (impôts de production, taxes d'habitation) en les remplaçant par des dotations fixes qui n'évoluent, ni en fonction de l'augmentation de notre population, ni en fonction de l'inflation.

La situation nous oblige donc à poursuivre notre politique de rigueur budgétaire qui consiste à

- limiter nos dépenses aux strictes dépenses indispensables pour :
  - . le maintien de notre patrimoine
  - . La sécurité et le bien vivre de nos habitants
  - . Les services prioritaires d'éducation et de logement
- effectuer les investissements nécessaires :
  - . Aux économies prioritaires en matière d'énergie et d'écologie
  - . Au dynamisme de nos entreprises et de nos commerces.

### III. Le DOB 2022

#### ➤ L'impact du passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la CCVO3F

Le Conseil communautaire de la CCVO3F a voté le 24 septembre 2021 dernier après un an d'études menées en collaboration avec le bureau d'études Ecofinances la modification de son régime fiscal et de passer en FPU à compter du 1er janvier 2022, puis il a adopté en séance du 10 décembre 2021 un pacte financier et fiscal pour la fin du mandat.

L'enjeu de ce Pacte est d'assoir les conditions du changement de régime fiscal tout en anticipant un équilibre de la répartition des ressources au sein du territoire d'une part et en définissant son projet de territoire d'autre part.

Quels sont les enjeux ?

Comment se traduit pour les finances de Parmain le passage en FPU ?

Quelles sont les conséquences pour les contribuables ?

#### ◆ Les enjeux du passage en FPU

**Sur l'harmonisation de la CFE :** Il est convenu d'harmoniser le taux de la CFE sur la base du taux moyen pondéré de la CCVO3F, lequel s'élève à 27,72% avec un lissage sur 5 ans maximum. Le taux cible est le taux qui permettrait à l'EPCI de percevoir un montant de recettes fiscales équivalent à celui perçu par les communes avant le changement de régime fiscal.

**Sur le calcul des attributions de compensation :** Le calcul des attributions de compensation sera opéré selon la méthodologie suivante :

a. La prise en compte de la méthode de droit commun laquelle consiste à assoir le calcul des attributions de compensation sur la base des recettes de fiscales de l'année N-1 qui précède l'année N de changement de régime fiscal.

b. Intégration dans les calculs des dépenses de FNGIR compte tenu du fait que ce dernier est déjà pris en charge par le CCVO3F pour les communes de Mériel et Méry-sur-Oise, de manière à permettre une compensation juste et équilibrée de l'EPCI. Le FNGIR sera ainsi techniquement pris en charge par la CCVO3F et déduit de l'attribution de compensation versée à chaque commune.

c. Prise en compte des éventuelles recettes fiscales à venir sur la ZAE en cours de construction sur la commune de Mériel. Une simulation du calcul des attributions de compensation telles qu'elles auraient été calculées en 2021 est ci-après annexée.

**Sur la prise en charge du fonds national de péréquation des ressources** intercommunales et communales (FPIC).

La CCVO3F continuera à prendre en charge la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et optera pour le choix d'une répartition "dérogatoire libre".



## Tableaux extraits de l'étude Ecofinance pour le passage en FPU de la CCVO3F

AVANTAGES	POINTS DE VIGILANCE
Supprimer (à terme) les écarts de taux existants	<p>Neutralité budgétaire pour le bloc communal, l'année du passage en FPU, si choix du régime de droit commun de calcul des attributions de compensations.</p> <p>Si l'EPCI fait le choix d'un régime dérogatoire de calcul des AC, la neutralité budgétaire n'est plus assurée, d'où la nécessité d'une majorité spécifique lors de vote d'AC dans ce régime.</p> <p>Jeu des +/- entre les contribuables</p>
Atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises	
Mutualisation des risques économiques (perte de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise etc...)	<p>Les attributions de compensation ne sont révisables que dans le cadre de circonstances précisées par les textes en vigueur</p>
Accompagner une politique économique intercommunale en unifiant le taux de CFE et les différentes aides (exonérations, bâtiments, terrain promotion etc...)	
Atténuer les disparités de richesses fiscales créant une dotation de solidarité (possible dans certains cas)	<p>Modification du mode de calcul du potentiel fiscal et financier des communes</p>
Neutre budgétairement pour les communes et l'EPCI par le biais de l'attribution de compensation	
Impacts sur la dotation d'intercommunalité : augmentation du CIF de l'EPCI et de son potentiel fiscal (lors des transferts de compétences à venir, par la prise en compte des charges transférées dans les AC). Au moment du passage en FPU, depuis la réforme de la dotation d'intercommunalité en 2019, il n'y a pas de gain sur la dotation	

◆ **Le transfert des recettes et impacts financiers**

◆ **Quelles sont les ressources transférées et quel impact sur le budget de la ville ?**

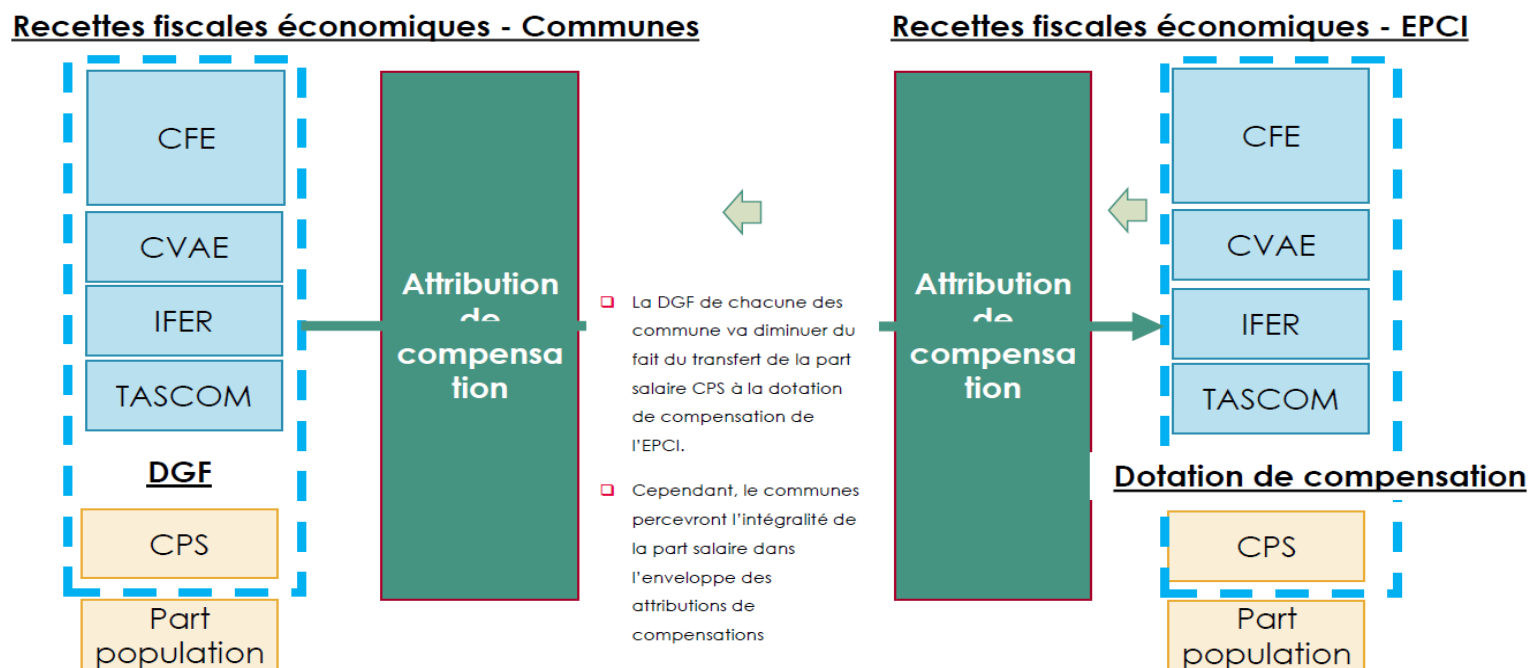
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les recettes de la fiscalité des entreprises du territoire de Parmain sont transférées à la CCVO3F.

La commune ne les percevra plus et ne votera donc plus les taux qui s'appliquent aux bases d'imposition.

A compter de ce jour, la CCVO3F reversera une allocation de compensation figée définitivement à la somme perçue en 2021. Outre la variation du taux voté par la communauté de communes, l'augmentation des bases bénéficiera dans les années à venir à la CCVO3F.

Sur le budget de la ville, cela se traduira par une moindre recette au compte 73, mais une recette d'allocation compensatrice au XXX.

CF. schéma ci-après :



◆ **Lexique** : CFE = cotisation foncière des entreprises ; CVAE = cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; IFER = imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (l'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) ; TASCOM = taxe sur les surfaces commerciales (un commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalise un chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 460 000 €, est soumis à la Tascom) ; CPS = compensation de la part salaires versé aux communes au sein de leur DGF

## ◆ Les allocations de compensations

CCVO3F	FISCALITE ADDITIONNELLE			FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE											
	Taux d'imposition 2021	Bases 2021	Montant 2021	Taux d'imposition 2022	Bases	Montant	Béthemont	Chauvry	L'Isle Adam	Mériel	Méry	Nerville	Parmain	Presles	Villiers Adam
Fraction TVA			1 058 968 €			1 058 968 €									
Taxe foncière	1,28	51339000	657 139 €	1,92	51339000	985 709 €									
Taxe foncière non bâti	5,4	320100	17 285 €	8,1	320100	25 928 €									
CFE	1,79	8253000	147 729 €	27,72	8253000	2 273 305 €	4 987,00 €	7 052,00 €	1 233 631,00 €	99 979,00 €	502 777,00 €	5 219,00 €	152 700,00 €	113 892,00 €	14 816,00 €
Allocation compensatrices						16 900 €									
TAFNB						43 072 €	430,00 €	464,00 €	19 518,00 €	2 043,00 €	6 775,00 €	362,00 €	4 675,00 €	7 805,00 €	1 000,00 €
CVAE						1 308 040 €	5 053,00 €	2 139,00 €	690 481,00 €	45 535,00 €	398 275,00 €	2 306,00 €	61 665,00 €	91 683,00 €	10 903,00 €
IFER						79 525 €	627,00 €	1 567,00 €	11 747,00 €	13 951,00 €	16 722,00 €	3 348,00 €	11 336,00 €	10 751,00 €	9 476,00 €
TASCOM						440 108 €			382 450,00 €		55 446,00 €		2 212,00 €		
CPS						1 341 188 €	1 977,00 €	2 658,00 €	533 462,00 €	141 918,00 €	496 685,00 €	6 497,00 €	39 224,00 €	110 545,00 €	8 222,00 €
TOTAL			1 881 121 €			6 231 555 €									
Attributions de compensation						5 346 986 €	13 074,00 €	13 880,00 €	2 871 289,00 €	303 426,00 €	1 476 680,00 €	17 732,00 €	271 812,00 €	334 676,00 €	44 417,00 €
SOLDE						884 569 €									
FNGIR						47 486 €	64 938,00 €	27 192,00 €	466 858,00 €	24 460,00 €	260 548,00 €	60 459,00 €	617 950,00 €	260 568,00 €	103 043,00 €
Attribution de compensation avec prise en charge FNGIR CCVO3F							- 51 864,00 €	- 13 312,00 €	2 404 431,00 €	278 966,00 €	1 216 132,00 €	- 42 727,00 €	- 346 138,00 €	74 108,00 €	- 58 626,00 €

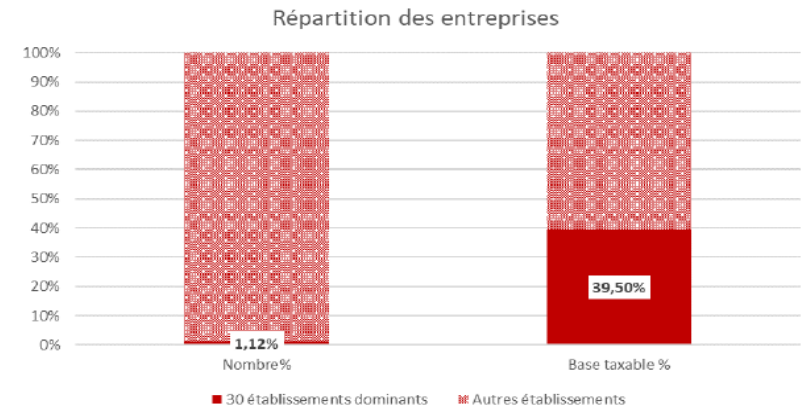




## ◆ Les conséquences pour les contribuables

### Le profil des redevables

- ❑ Le territoire compte 2 667 établissements assujettis à la CFE.
- ❑ 74% des établissements sont assujettis à la base minimum de CFE (cotisations – EPCI + Commune - comprises entre 68€ et 1661€)
- ❑ La cotisation CFE est concentrée sur un nombre limité d'entreprises. 30 établissements représentent 39% des bases de CFE du territoire.



Commune	Taux CFE EPCI + Com en vigueur	Non Assujettis à la Cotis Mini CFE		Assujettis à la Cotis Mini CFE	
		Nombre	Cotis. Moyenne (Com+EPCI)	Nombre	Cotis. Moyenne (Com+EPCI)
ISLEADAM	29,73%	336	2 987 €	791	380 €
PRESLES	28,29%	45	2 518 €	177	301 €
MERIEL	26,30%	55	1 224 €	192	223 €
MERY-SUR-OISE	25,56%	172	2 587 €	431	222 €
PARMAIN	24,62%	41	1 256 €	265	388 €
CHAUVRY	23,27%	3	287 €	17	333 €
NERVILLE-LA-FORET	20,06%	10	422 €	34	68 €
BETHEMONT-LA-FORET	16,42%	6	146 €	27	233 €
VILLIERS-ADAM	15,91%	17	137 €	48	280 €
<b>MOYENNE</b>			<b>1 285 €</b>		<b>270 €</b>

Cible : 27,72%



◆ **Conséquences sur un contribuable en Cotisation Minimum CFE**

Commune	Nombre assujettis Coti. Mi	% du total	Cotis moyenne (EPCI+com) Coti mini	Taux Communal	Taux CFE bloc communal	Cotisation initiale	Taux CFE cible 27,72%
L'ISLE ADAM	791	70%	380 €	27,94%	29,73%	100 €	98 €
PRESLES	177	80%	301 €	26,50%	28,29%	100 €	99 €
MERIEL	192	78%	223 €	24,51%	26,30%	100 €	101 €
MERY SUR OISE	431	71%	222 €	23,77%	25,56%	100 €	102 €
PARMAIN	265	87%	388 €	22,83%	24,62%	100 €	103 €
CHAUVRY	17	85%	333 €	21,48%	23,27%	100 €	104 €
NERVILLE LA FORET	34	77%	68 €	18,27%	20,06%	100 €	108 €
BETHEMONT LA FORET	27	82%	233 €	14,63%	16,42%	100 €	111 €
VILLIERS ADAM	48	74%	280 €	14,12%	15,91%	100 €	112 €
<b>Total</b>	<b>1982</b>	<b>74%</b>					

**Durée du lissage des taux**

Taux le plus faible	14,12%
Taux le plus fort	27,94%
Ratio	51%
Durée légale en années	5 an(s)

- La cotisation minimum de CFE concerne 74% des établissements sur le bloc communal
- Les cotisations minimum sur le territoire sont entre 68 et 1661€

◆ Conséquences sur les contribuables - synthèse

Commune	Cotisation (COMM+EPCI FA)	SIMULATION SUR TAUX CIBLE = 27,72%	
		Cotisation taux cible FPU	Ecart cotisation sur taux cible FP
ISLEADAM	1 304 029 €	1 215 956 €	-88 073 €
MERY-SUR-OISE	540 498 €	586 261 €	45 763 €
PRESLES	166 586 €	160 338 €	-6 248 €
PARMAIN	154 313 €	173 865 €	19 552 €
MERIEL	110 193 €	116 148 €	5 955 €
VILLIERS-ADAM	15 756 €	27 453 €	11 697 €
BETHEMONT-LA-FORET	7 178 €	12 115 €	4 937 €
NERVILLE-LA-FORET	6 528 €	9 012 €	2 484 €
CHAUVRY	6 513 €	7 586 €	1 073 €
<b>Total général</b>	<b>2 311 594 €</b>	<b>2 308 734 €</b>	<b>-2 860 €</b>

**Durée légale d'harmonisation des taux**

Taux le plus faible	14,12%
Taux le plus fort	27,94%
Ratio	51%
Durée légale en années	5 an(s)



### III. Le DOB 2022

#### ➤ La Dotation Globale de Fonctionnement de Parmain

Dotations d'État	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	prévis.2022 SIMCO
<b>Dotation forfaitaire</b>	952 623,00 €	846 159,00 €	800 000,00 €	790 366,00 €	784 633,00 €	778 569,00 €	779 965,00 €	780 589,00 €
<i>évolution en €</i>		- 106 464,00 €	- 46 159,00 €	- 9 634,00 €	- 5 733,00 €	- 6 064,00 €	1 396,00 €	624,00 €
<i>évolution en %</i>		-11,18%	-5,46%	-1,20%	-0,73%	-0,77%	0,18%	0,08%
<b>Dotation solidarité rurale</b>	66 175,00 €	69 606,00 €	72 000,00 €	78 434,00 €	78 617,00 €	78 260,00 €	78 600,00 €	80 091,00 €
<i>évolution en €</i>		3 431,00 €	2 394,00 €	6 434,00 €	183,00 €	- 357,00 €	340,00 €	1 491,00 €
<i>évolution en %</i>		5,18%	3,44%	8,94%	0,23%	-0,45%	0,43%	1,90%
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	118 858,00 €	118 839,00 €	100 000,00 €	130 565,00 €	129 868,00 €	125 048,00 €	123 725,00 €	130 606,00 €
<i>évolution en €</i>		- 19,00 €	- 18 839,00 €	30 565,00 €	- 697,00 €	- 4 820,00 €	- 1 323,00 €	6 881,00 €
<i>évolution en %</i>		-0,02%	-15,85%	30,57%	-0,53%	-3,71%	-1,06%	5,56%
<b>TOTAL</b>	<b>1 137 656,00 €</b>	<b>1 034 604,00 €</b>	<b>972 000,00 €</b>	<b>999 365,00 €</b>	<b>993 118,00 €</b>	<b>981 877,00 €</b>	<b>982 290,00 €</b>	<b>991 286,00 €</b>
<i>évolution en €</i>		- 103 052,00 €	- 62 604,00 €	27 365,00 €	- 6 247,00 €	- 11 241,00 €	413,00 €	8 996,00 €
<i>évolution en %</i>		-9,06%	-6,05%	2,82%	-0,63%	-1,13%	0,04%	0,92%



## Les services administratifs et extérieurs

### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 1 650 000€ en fonctionnement (FNGIR complet + subvent° excep. SIPIAP)
- 620 000€ frais de personnel
- 39 100€ d'investissement

#### Postes les plus importants réalisés en fonctionnement :

- Maintenance des logiciels métier
- Prestations informatiques et RGPD
- Echéances des emprunts
- Fournitures administratives
- Copieurs
- Affranchissement
- Frais d'avocats
- Contribution au SIPIAP
- Taxes foncières et logements vacants

#### Recettes de fonctionnement et d'investissement :

- 6 835 000€ dont :
  - Impôts locaux
  - Dotations
  - Loyers et vente de biens communaux
  - Emprunts

#### Postes les plus importants réalisés en investissement :

- Informatique 27 500€
- Rayonnage Archives 2 000€
- Logiciel RH 2 000€
- Travaux en régie en Mairie (nouveaux bureaux) 5 000€
- Travaux dans les logements d'urgence 2 600€

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 1 015 000€ en fonctionnement (- Part du FNGIR passé à la CCVO 290 000€)
- Les frais de personnel restent stables
- Une enveloppe de 110 000€ en investissement

#### Projets les plus importants en fonctionnement :

- Maintenance des logiciels métier
- Prestat° info. et RGPD
- Echéances des emprunts
- Fournitures administratives
- Copieurs
- Affranchissement
- Frais d'avocats
- Contribution au SIPIAP
- Taxes foncières et logements vacants

#### Projets les plus importants en investissement :

- Suite du renouvellement de la flotte informatique des services 18 000€
- Démoussage de la toiture de l'église de JLC 12 000€
- PLU 80 000€

#### Recettes de fonctionnement et d'investissement : prévisions estimées à 6 600 000€ :

- Impôts locaux
- Dotations
- Loyers et vente de biens communaux (*hors restes à réaliser*)



# Les services techniques

## Espaces verts et environnement



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 935 000 € en fonctionnement
- 492 000€ de frais de personnel

#### Postes les plus importants réalisés en fonctionnement :

- Fluides
- Entretien des bâtiments et des espaces verts, fleurissem<sup>t</sup>
- Travaux en régie
- Téléphonie
- Produits d'entretien
- Petit équipement
- Assurances multirisques

#### Investissements réalisés :

- Avaloirs 11 00€
- Panneaux spécifiques et autres 6 000€
- Travaux d'EP pour 13 500€ (notamment feu contrôleur SNCF)
- Divers matériels 3 000€
- Clôture du cimetière 1 400€

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 1 268 000€ en fonctionnement
- Stabilité des frais de personnel

#### Fonctionnement :

- Fluides forte hausse des fluides
- Entretien des bâtiments et des espaces verts, fleurissem<sup>t</sup>
- Travaux en régie
- Téléphonie
- Produits d'entretien
- Petit équipement
- Assurances multirisques

#### Investissement :

- Enveloppe de 25 000€ pour :
  - du Matériel de voirie
  - Outillage spécifique
  - Panneaux de circulation
- Enveloppe de 55 000€ pour des travaux de voirie
- Enveloppe de 300 000€ pour l'améliorat<sup>o</sup> de l'EP
- Enveloppe de 5 000€ pour des plantat<sup>o</sup>
- Enveloppe de 43 000€ pour des véhicules techniques



## LA COMMUNICATION ET LE NUMÉRIQUE



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 28 350€ de fonctionnement
- 5 235€ d'investissement
- 22 500€ frais de personnel

#### Réalisations

##### ➤ En fonctionnement

- Bulletins municipaux
- Informations municipales
- Panneau lumineux maintenance

##### ➤ En investissement

- Fibre noire installée sur la commune  
5 235€ reversés à la CCVO3F

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 35 240€ en fonctionnement
- 66 000€ en investissement
- Frais de personnel stable

#### Projets

##### ➤ En fonctionnement

- Informations à la population
- Communication PLU
- Refonte du site de la ville
- Vœux du Maire
- Rencontre de quartiers
- Bulletins municipaux
- Informations municipales
- Panneau lumineux maintenance

##### ➤ En investissement

- 2<sup>ème</sup> partie fibre noire 5 235€
- Refonte du site de la ville et applicat<sup>o</sup> City all 7 000€
- Déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux  
54 000€



# Les évènements festifs



## 2021 réalisations

### Dépenses

- 26 250€
- 10 000€ frais de personnel hors personnel technique

### Recettes

- 2 000€ du marché de Noël

### Projets

- Fête Médiévale (2 journées de prestations : 17 800€)
- Rallye touristique (1 250€)
- Noël des enfants (2 150€)
- Cérémonies militaires (870€)
- Marché de Noël (2 journées de prestations : 4 170€)
- Annulation du carnaval et de la chasse à l'œuf (Covid)

## 2022 prévisions

### Dépenses

- 39 000 €
- Les frais de personnel restent stables

### Recettes

- 2 000€ du marché de Noël

### Projets

- Carnaval
- Chasse à l'œuf
- Fête des voisins
- Parmain en fête
- Fête de la musique
- Actions sociales
- Spectacle et marché de Noël
- Cérémonies militaires



## La politique en faveur de la jeunesse et de l'enfance



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 25 820€ pour les accueils de loisirs
- 55 000€ pour la halte-garderie
- 17 500€ pour la convention IFAC gestion du Relais d'assistante maternelle
- 470 000€ Frais de personnel

#### Recettes

- 262 300€ (CAF, séjours et prestations péri et extra scolaires des accueils de loisirs)
- 1 300€ (CAF enfance)

#### Réalisations

- Achat de jeux de sociétés
- Séjours (Pornichet, Berck, Collet d'Alleverd, Futuroscope)

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 17 500€ pour la convention IFAC gestion du Relais d'assistante maternelle
- 26 300€ pour la halte-garderie de L'Isle Adam
- 62 900€ pour le fonctionnement dont les séjours, les sorties, le matériel, les transports.
- 52 500€ d'investissement
- Frais de personnel stables

#### Recettes

- 215 000€ de recettes de la CAF, prestations extra et péri scolaires (arrêt halte-garderie IA en août 2022).

#### Projets

- Séjours (nature & découverte, croisières bateaux Iles Anglo-Normandes)
- Remplacement des jeux très anciens des différents accueils.
- Achat de matériels sportifs.
- Modernisation de la collection de livres en collaboration avec la bibliothèque
- Aire de jeux à Jouy-le-Comte 50 000€
- Appareils ménagers pour le lavage et la conservat° des aliments et postes informatiques pour un projet avec les Adolescents pour 2500€



## La scolarité des petits Parminois



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 426 250€ en fonctionnement
- 22 500€ en investissement
- 617 000 € Frais de personnel

#### Recettes

- 266 000€ restauration scolaire + convention gymnase 2020 et 2021

#### réalisations

- Achat de fournitures scolaires
- Convention avec la Piscine
- Coopératives scolaires
- Transports écoles pour les activités sportives et culturelles
- Frais de restauration scolaire
- Mobilier pour 11 000€
- Mise aux normes des escaliers et portes d'accès de l'école de Jouy-le-Comte pour 11 500€

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 486 000€ en fonctionnement
- 120 000€ en investissement

#### Recettes

- 220 000€ restauration scolaire et convention gymnase et prudence
- Subvention pour la zone de bus des collégiens

#### Projets

- Achat de fournitures
- Piscine
- Coopératives scolaires
- Transports écoles pour activités
- Frais de restauration scolaire
- 3 TNI pour 18 000€
- Mobilier, jeux de cours pour 45 000€
- Parking et abris de bus pour la prise en charge des collégiens Allée des Peupliers pour 75 000€

# La politique culturelle et touristique



## 2021 réalisations

### Dépenses

- 3 300 € pour les expositions et concert
- 66 000€ de participation au conservatoire de musique de Persan au titre des exercices 2020 et 2021.
- 665€ pour la journée du nettoyage
- 5 000€ frais de personnel

### Projets

- Rencontre d'artistes
- Exposition machines et merveilles
- Concert de piano
- Exposition Valérie Boyce
- Randonnée historique

## 2022 prévisions

### Dépenses

#### Culture

- 54 000 € en fonctionnement
- 2 000 € en investissement pour la rénovation et l'achat d'œuvres d'Art.
- Les Frais de personnel restent stables

#### Tourisme et environnement

- 345€
- 1 470€

### Projets

- Théâtre
- Expositions
- Salon du livre
- Concerts
- Ateliers culturels
- Randonnées
- Conservatoire de Persan
- Rénovations et achat d'œuvres d'artistes
- Journée du nettoyage
- Atelier en chansons



## La Bibliothèque Municipale

### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 27 150€
- 121 600€ Frais de personnel

#### Recettes

- 3 375€ subvention Plan de relance
- 2 419€ adhésions

#### Réalisations

- Ateliers
- Acquisitions d'ouvrages

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 28 000€ en fonctionnement
- 5 400€ en investissement
- Les frais de personnel restent stables

#### Recettes

- Plus de cotisation à partir de janvier 2022

#### Projets

- Développement des collections de livres et revues
- Acquisition d'un nouveau logiciel portail numérique utilisé par la bibliothèque
- Création d'un espace dédié aux adolescents



## POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 727€ de fonctionnement
- 45 000€ de subvention aux associations
- 116 000€ frais de personnel direct

#### Réalisations

- Forum des Associations
- Subvention aux associations

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 4 740€ de fonctionnement
- 55 000€ de subventions aux associations
- Les frais de personnel restent stables
- Enveloppe de 95 000€ en investissement

#### Projets

##### ➤ Fonctionnement

- Concours de pétanque
- Journée du sport
- Forum des associations
- Cérémonie récompenses aux sportifs Parminoïses

##### ➤ Investissement

- Tribunes pour le gymnase
- Projet d'amélioration de l'éclairage du stade
- CityPark en étude



## Le commerce à Parmain



### 2021 réalisations

#### Dépenses

- 3 224€ en fonctionnement
- 10 290€ en investissement
- 7 500€ frais de personnel

#### Recettes

- 12 170€

#### Réalisations

- Marchés de plein air les samedis matin
- Réunions avec les commerçants de Parmain
- Ouverture des boutiques éphémères dans la rue Guichard.
- Installation du distributeur de billets (1<sup>re</sup> partie)

### 2022 prévisions

#### Dépenses

- 3 890€ en fonctionnement
- 10 290€ en investissement
- Les frais de personnel restent stables

#### Recettes

- 17 300€

#### Projets

- Marchés gourmand, fermier et horticole
- Rencontres avec les entrepreneurs
- 2<sup>ème</sup> partie du distributeur pour 10 290€



# La sécurité

## Police Municipale et Défense incendie



### 2021 réalisations (Police Municipale)

#### Dépenses

- 4 500€ pour la police municipale
- 145 000€ en frais de personnel

#### Recettes

- 19 600€ Amendes de police de 2018

#### Réalisations

- Equipement des agents de police municipale (gilets pare-balles, vêtements)
- Etalonnage du radar
- Réaménagements des anciens locaux de la Poste effectués en régie par les agents de la collectivité pour **17 500€**

### 2021 réalisations (Sécurité)

#### Dépenses

- 98 870€ contribution au SDIS
- 7 000€ pour la sécurité

#### Réalisations

- Vérification des extincteurs et défibrillateurs, réparation de bornes incendie.

### 2022 prévisions (Police Municipale)

#### Dépenses

- 6 275 € en fonctionnement
- 37 700€ en investissement
- 175 000€ de frais de personnel (3 agents contre 2 en 2021)

#### Projets

- Achat d'un véhicule pour la police municipale 24 000€
- Acquisition de caméras piétons et moniteur 12 000€
- Rampe d'accès handicapés aux locaux PM 10 000€

### 2022 prévisions (Sécurité)

#### Dépenses

- 96 960€ contribution au SDIS
- 10 000€ d'investissement pour la réparation et/ou remplacement des bornes incendie

#### Projets

- Remplacement des bornes incendies défectueuses 8 000€
- Achat de défibrillateurs 2 000€

### III. Le DOB 2022

#### ➤ L'évolution de la fiscalité locale à taux constant et prévisions 2022

	2020 réel			2021 réel					Produit estimé pour 2022 à taux constant avec évolution des bases de 3,4%							
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux de TFB du département s'ajoutant au taux de la commune (18,50%)	Taux	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB	Bases +3,4%	Taux de TFB du département s'ajoutant au taux de la commune (18,50%)	Taux constant	hausse de 0%	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB	Gain dû à l'augmentat* des bases	Gain en % dû à l'augmentat* des bases
Taxe d'habitation (TH)	11 553 300	21,77%	2 515 153 €													
Taxes foncières bâti (TFB)	7 102 417	18,50%	1 313 947 €	7 211 233	17,18%	35,68%	2 572 968 €	3 961 424 €	7 456 415	17,18%	35,68%	35,68%	2 660 449 €	4 096 112 €	134 688 €	3,40%
Taxes foncières non bâti (TFNB)	40 924	59,24%	24 243 €	39 677	0,00%	59,24%	23 505 €	23 505 €	41 026	0,00%	59,24%	59,24%	24 304 €	24 304 €	799 €	3,40%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	682 829	22,83%	155 890 €	732 093	0,00%	22,83%	167 137 €	167 137 €								
			4 009 234 €				2 763 609 €	4 152 065 €					2 684 753 €	4 120 416 €	135 488 €	-0,76%



3,40%								3,40%							
1,539632								1,539632							
Produit estimé pour 2022 avec augmentat° du taux de 1,5 points avec évolution des bases de 3,4%								Produit estimé pour 2022 avec augmentat° du taux de 2 points avec évolution des bases de 3,4%							
Bases + 3,4 %	Taux de TFB du département s'ajoutant au taux de la commune (18,50%)	Taux	hausse des taux de 1,5 points	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB+hausse de la TFB	Gain dû à l'augmentat° des bases+hausse du taux de TF	Gain en % dû à l'augmentat° des bases	Bases + 3,4 %	Taux de TFB du département s'ajoutant au taux de la commune (18,50%)	Taux	hausse des taux de 2 points	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB+hausse de la TFB	Gain dû à l'augmentat° des bases+hausse du taux de TF	Gain en % dû à l'augmentat° des bases
7 456 415	17,18%	35,68%	37,18%	2 772 295 €	4 268 314 €	306 890 €	7,75%	7 456 415	17,18%	35,68%	37,68%	2 809 577 €	4 325 715 €	364 291 €	9,20%
41 026	0,00%	59,24%	60,74%	24 919 €	- €	1 415 €	6,02%	41 026	0,00%	59,24%	67,68%	27 766 €	- €	4 262 €	18,13%
				2 797 214 €	4 268 314 €	308 305 €	2,80%					2 837 344 €	4 325 715 €	368 553 €	4,18%

### III. Le DOB 2022

17,18

#### ➤ Les taux des impôts locaux de villes de la CCVO3F - de villes voisines et de villes du 95 de même strate - pour comparatif

	2021	2021	2022	2021	2019	2019	2019	2019	2019	2019,00	2019	2019	2019	2019	2019		
	Méry-sur-Oise	L'Isle Adam	<b>Parmain 5700</b>	Mériel 5110	Champagne-sur-Oise 5072	Bouffémont 6253	Courdimanche 6823	Magny-en-Vexin 5634	Viarmes 5273	Auvers-sur-Oise 7092	Valmondois	Butry-sur-Oise	Nesles-la-Vallée	Pierrelaye 8347	Bessancourt 7148	Taux moyen de la strate en Fiscalité Additionnelle	Taux moyen de la strate en Fiscalité Prof. Unique
EPCI	CC VO3F				HAUT VAL D'OISE	CA PLAINE VALLEE	CA CERGY	CC VEXIN VAL DE SEINE	CC CARNELLE	CC SAUSSERON				CA PARISIS			
Taxes foncières bâti (TFB)	49,23	36,09	<b>35,68%</b>	40,58	34,91	41,98	35,23	37,53	32,89	41,23	34,50	36,39	26,47	36,14	39,64	33,59	38,14
Taxes foncières non bâti (TFNB)	80,65	92,59	<b>59,24%</b>	93,83	69,23	51,56	50,00	72,50	77,05	73,70	55,42	49,83	11,65	82,37	48,79	52,81	52,45
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23,77	<u>27,94</u>		24,51	27,50	26,16	23,38	22,41	22,02	18,33	18,33	18,33	18,33	25,14	25,14		



### III. Le DOB 2022

#### Les recettes de fonctionnement attendues

Les produits des services 70 (concess <sup>s</sup> cimetières+recettes CLSH+cantine)	367 000,00 €	
<b>Produits des impôts (TH + TF + TFNB) 7311</b>	<b>4 177 912,65 €</b>	<b>avec augmentation des Taux TFB et TFNB +1,5 points</b>
Taxes div.(RESEAU+SFRIF+PYLONE+CONSO ELEC+MUTAT*) ( SFRIF supp en 2021) 73	335 000,00 €	
Produits financiers 7336	4 100,00 €	plus de marché le samedi matin
Les dotations, subventions et participations 74 (Dotat <sup>e</sup> +FCTVA Fct)	868 580,00 €	FCTVA 12000€ ,CNI base(prime supp de 3550€ versée si 1875 CNI/an) Parmain en 2021= 1089 CNI
Autres produits de gestion courante 75 (revenus des immeubles)	73 700,00 €	prudence avec les loyers commerciaux
Produits exceptionnels 77	0,00 €	
Atténuations de charges 013	30 000,00 €	Remboursement indemnités journalières du personnel
Solde reporté 002	1 540 202,66 €	AVEC VIREMENT DE 800000 € EN INV au 1068
<b>TOTAL</b>	<b>7 396 495,31 €</b>	

#### Les dépenses de fonctionnement prévues

Charges de fonct. des services et des bâtiments (repas, fluides, fournitures,.....) 011	2 267 993,13 €	
Charges de personnel 012	2 877 800,00 €	2737726,56 € (pour mémoire, réalisé en 2021)
Charges des élus 65 compris formations	123 270,00 €	Enveloppe maximale indem 120 K€ + enveloppe formations
Autres..... 65	6 800,00 €	
Les subventions aux associations attribuées pour la compensation de la mise à dispo du personnel(CPCLC 40K€)	41 000,00 €	en 2021 = 37900€
Les subventions aux associations 65	55 000,00 €	en 2021 = 45126€ ->pour 2022 = 2021+10000€
Surcharge foncière 65	50 000,00 €	
Participations versées (CCAS 5000 + SDIS 96959,92 + redev. Radio 550) 65	102 509,92 €	
Participation PNR 65	22 600,00 €	
Participation conservatoire de Musique 65548	35 000,00 €	
Participation SIPIA 65	11 000,00 €	
Participation SIPIAP (piscine fct 100000 + scol 130000 ) 65	230 000,00 €	
Créances en non valeur 65	2 000,00 €	
Les intérêts de la dette 66	126 274,29 €	
FNGIR (figé depuis 2012) 739221	330 000,00 €	Estimat <sup>o</sup> de la part restant à la charge de la commune après passage en FPU
SRU = 53 185,80€ -déduction de la sub 40K€ en 2020 - reliquat sub de 2019	11 636,64 €	
Provisions aux amortissements (dépense obligatoire) 042	205 226,74 €	
Provisions aux amortissements (dépense étalement aide COVID SIPIAP)	26 572,40 €	
Autres charges excep. (péril) 67	8 000,00 €	
Autres charges (bourses, prix, titres annulés) 67	20 000,00 €	
022 Dépenses imprévues (à garder impérativement en fonctionnement)	50 000,00 €	Dépenses imprévues max = 7,5% des DRF = 491451,23 €
<b>022 Dépenses imprévues (pouvant être virées à l'inv.)</b>	<b>84 213,74 €</b>	
023 Versement à la section d'investissement	800 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 486 896,86 €</b>	

### III. Le DOB 2022

#### ↳ Les recettes d'investissement attendues

#### Budgétées

021 Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	800 000,00 €	Couv. totale du déficit Inv. N-1 = 709340,24 €
Produits de cessions (prév 024 - réalisé 040)	380 000,00 €	129 Foch 380K€
F.C.T.V.A. 10222	15 000,00 €	peu d'investissements en 2021
Taxe d'Aménagement 10226	35 000,00 €	en 2021 -> 133 333€ = TAM les Passiflores
Amortissement (étalement aide Exceptionnelle Covid Sipiap)	26 572,40 €	
Amortissements 28	205 226,74 €	
Fonds de concours CCVO3F Voirie 13251		remplacé par la prise en charge de la borne de recharge électrique
Subvention PNR		
Subvention CRTE sur nouveaux projets	11 666,67 €	City park
Subvention État 1321	2 833,33 €	sub 80% logiciel Bibliothèque
Subvention Région 1322	41 087,40 €	Led+véhicule PM
Subvention CD95 1323	31 250,00 €	Aire stationnement Bus collège 50% du HT
Subvention CD95 1323	4 600,00 €	Véhicule PM
Emprunt		
RAR certains de 2021 subventions attendues (notificat°reçues)	53 721,60 €	pour la voie verte 31098,60€ de la pref + 17623€ de la Rég° + 5000€ de la CAF VO pour le logiciel scolaire
RAR 2021 certains	31 185,00 €	parcelles AC 488 et 491
<b>TOTAL</b>	<b>2 438 143,14 €</b>	
	<b>84 213,74 €</b>	Plus éventuellement les dépenses imprévues de fonctionnement qui peuvent également être virées en investissement
<b>Soit :</b>	<b>2 522 356,88 €</b>	
RAR 2021 qui seront reprises au BP en suréquilibre	466 000,00 €	Sera encaissé lorsque vente réalisée (3 rue R.Poincaré)
RAR 2019 qui seront reprises au BP en suréquilibre	4 238 000,00 €	Sera encaissé lorsque ventes réalisées Bois Gannetin et 94 Foch(3 708 000 € + 530 000 €)

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022



ID : 095-219504800-20220317-DEL202208-DE

### III. Le DOB 2022

#### ↳ Les dépenses d'investissement prévues 2022 par opération

Solde reporté	709 340,24 €	
Remboursement capital des emprunts 1641	376 671,75 €	Montant prévu échéancier = 364 171,75€ + échéance non réglée sur 2021 de 12 500€
Remboursement emprunt in fine si vente du 129 Foch	380 000,00 €	
Terrains bâtis		Préemptions de terrains si besoin 400 000,00€ si pas de convent* EPFIF
Terrains bâtis		Acquisition armurerie 133 000€
Terrains nus	0,00 €	
Œuvres d'Art (imp. 2161)	1 200,00 €	
Œuvres d'Art (imp. 2161)	800,00 €	
Hors opérations - PLU (imp 202)	80 000,00 €	Révision du PLU
Opération 2022/11 DIVERS MATÉRIELS	42 731,41 €	Panneaux/outillage/mobilier urbain/barnums/extincteurs/défibrillateurs/bornes incendies/caméras piétons,moniteur et PV électro pour la PM+borne mairie+ballon eau chaude =15000+4000+5000+2000+2200+5835,74+1500+1000+1100+1385,17+3060+650,5
Opération 2022/11 DIVERS MATÉRIELS(informatique)	24 088,80 €	PC + licences windows + écran +refonte site de la ville et CityAll + informatique =6000+5760+1400+10000+928,8
Opération 2022/12 CENTRE DE LOISIRS-CLUB ADO / RAM	2 880,00 €	aspirateur,congélateur,lave linge
Opération 2022/13 TRAVAUX SIAPIA	0,00 €	
Opération 2022/13 TRAVAUX EAUX USEES/EAUX PLUVIALES	24 500,00 €	puisard et avaloir rue Foch, Avaloir De Gaulle =15000+4700+4800
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	27 966,52 €	lits superposés,poubelles,ustensiles cuisine,mobilier scolaire,jeux de cours,tables de ping pong pour activités sportives scolaires =3000+6200+2000+6500+4500+1200+2050+2516,52
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	18 000,00 €	3 TNI Obligatoires car HS
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	18 000,00 €	3 TNI si besoin
Opération 2022/15 SPORTS	35 000,00 €	CityPark
Opération 2022/15 SPORTS	17 000,00 €	tribunes mobiles gymnase, réfect*terrain d'entrainement,=8000+9000
Opération 2022/15 SPORTS		projecteurs stade = 43 000€
Opération 2022/17 CIMETIERE	0,00 €	

Les dépenses d'investissement prévues 2022 par opération

Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	116 868,00 €	Eclairage LED programme rues 2021
Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	205 105,82 €	Eclairage LED, module baisse intensité nuit, décorat° de Noël, candélabre rue Wilson+luminaire rue Foch =195995,94+6000+1700+1409,88
Opération 2022/19 EGLISE DE JOUY LE COMTE	12 000,00 €	démoussage toiture Eglise
Opération 2022/20 VEHICULES	9 000,00 €	chariot élévateur occasion
Opération 2022/20 VEHICULES	24 061,76 €	Véhicule PM : subventions possibles du conseil régional et du CD 95 en 2022 - report de la dépense
Opération 2022/21 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	5 000,00 €	Plantat° arbres + panneau lumineux = 5000+15000
Opération 2022/21 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	10 290,00 €	2 ème partie du DAB
Opération 2022/22 VOIRIE	75 000,00 €	enrobé parking Bus+Abris Bus
Opération 2022/22 VOIRIE	45 370,00 €	EP sente de la Ruelle+ralentisseur Potager/Joffre+mur et gouttière rue Wilson+aire de jeux =6000+6870+12000+20500+50000
Opération 2022/25 BIBLIOTHEQUE	4 250,00 €	nouveau logiciel informatique
Opération 2022/25 BIBLIOTHEQUE	1 150,00 €	poufs pour coin Ados+imprimante public+nx logiciel informatique
Opération 2022/26 TRAVAUX MAIRIE/BATIMENTS MUNICIPAUX	0,00 €	
Opération 2022/31 MISE AUX NORMES BATIMENTS		rampe handicapée PM = 10000€
Opération 2022/32 Cabinet Médical	5 000,00 €	Réfect° mur de façade (assurance)
Opération 2022/35 RÉSEAUX	43 000,00 €	raccordement ENEDIS construct° LLS (val d'oise+Gannetin)
Opération 2022/35 RÉSEAUX - fibre	54 700,00 €	Raccordement de la fibre dans les bât. C <sup>aux</sup> et chgt des téléphones et centrales alarmes pour compatibilité avec la Fibre =32600+4800+17300
Opération 2022/35 RÉSEAUX - fibre noire 2ème année	5 235,82 €	Remboursement à la CCV03F
RAR 2021 - déjà engagé	205 547,44 €	
Dépenses imprévues 020		Dépenses imprévues max = 7,5% des DRI = 83530,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 757,56 €</b>	
Delta entre recettes et dépenses sans versem <sup>ent</sup> complémentaire des dép. imp. de Fct	<b>-141 614,42 €</b>	
Delta entre recettes et dépenses sans versem <sup>ent</sup> complémentaire des dép. imp. de Fct	<b>-57 400,68 €</b>	

dépenses obligatoires

### III. Le DOB 2022

#### ↳ Les recettes de fonctionnement attendues

Les produits des services 70(concess° cimetières+recettes CLSH+cantine)	367 000,00 €
<b>Produits des impôts (TH + TF + TFNB) 7311</b>	<b>4 353 146,52 €</b>
Taxes div.(RESEAU+SFRIF+PYLONE+CONSO ELEC+MUTAT°) ( SFRIF supp en 2021) 73	335 000,00 €
Produits financiers 7336	4 100,00 €
Les dotations, subventions et participations 74(Dotat°+FCTVA Fct)	868 580,00 €
Autres produits de gestion courante 75 (revenus des immeubles)	73 700,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €
Atténuations de charges 013	30 000,00 €
Solde reporté 002	1 540 202,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 571 729,18 €</b>

#### ↳ Les dépenses de fonctionnement prévues

Charges de fonct. des services et des bâtiments (repas, fluides, fournitures,....) 011	2 267 993,13 €
Charges de personnel 012	2 877 800,00 €
Charges des élus 65 compris formations	123 270,00 €
Autres..... 65	6 800,00 €
Les subventions aux associations attribuées pour la compensation de la mise à dispo du personnel(CPCLC 40K€)	41 000,00 €
Les subventions aux associations 65	55 000,00 €
Surcharge foncière 65	50 000,00 €
Participations versées (CCAS 5000 + SDIS 96959,92 + redev. Radio 550) 65	102 509,92 €
Participation PNR 65	22 600,00 €
Participation conservatoire de Musique 65548	35 000,00 €
Participation SIPIA 65	11 000,00 €
Participation SIPIAP (piscine fct 100000 + scol 130000 ) 65	230 000,00 €
Créances en non valeur 65	2 000,00 €
Les intérêts de la dette 66	126 274,29 €
FNGIR (figé depuis 2012) 739221	330 000,00 €
SRU = 53 185,80€ -déduction de la sub 40K€ en 2020 - reliquat sub de 2019	11 636,64 €
Provisions aux amortissements (dépense obligatoire) 042	205 226,74 €
Provisions aux amortissements (dépense étalement aide COVID SIPIAP)	26 572,40 €
Autres charges excep. (péil) 67	8 000,00 €
Autres charges (bourses, prix, titres annulés) 67	20 000,00 €
022 Dépenses imprévues (à garder impérativement en fonctionnement)	50 000,00 €
<b>022 Dépenses imprévues (pouvant être virées à l'inv.)</b>	<b>141 614,42 €</b>
023 Versement à la section d'investissement	800 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 544 297,54 €</b>

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022



ID : 095-219504800-20220317-DEL202208-DE

### III. Le DOB 2022

#### ↳ Les recettes d'investissement attendues

#### Budgétées

021 Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	800 000,00 €	Couv. totale du déficit Inv. N-1 = 709340,24 €
Produits de cessions (prév 024 - réalisé 040)	380 000,00 €	129 Foch 380K€
F.C.T.V.A. 10222	15 000,00 €	peu d'investissements en 2021
Taxe d'Aménagement 10226	35 000,00 €	en 2021 -> 133 333€ = TAM les Passiflores
Amortissement (étalement aide Exceptionnelle Covid Sipiap)	26 572,40 €	
Amortissements 28	205 226,74 €	
Fonds de concours CCVO3F Voirie 13251		remplacé par la prise en charge de la borne de recharge électrique
Subvention PNR		
Subvention CRTE sur nouveaux projets	11 666,67 €	City park
Subvention État 1321	2 833,33 €	sub 80% logiciel Bibliothèque
Subvention Région 1322	41 087,40 €	Led+véhicule PM
Subvention CD95 1323	31 250,00 €	Aire stationnement Bus collège 50% du HT
Subvention CD95 1323	4 600,00 €	Véhicule PM
Emprunt		
RAR certains de 2021 subventions attendues (notificat°reçues)	53 721,60 €	pour la voie verte 31098,60€ de la pref + 17623€ de la Rég° + 5000€ de la CAF VO pour le logiciel scolaire
RAR 2021 certains	31 185,00 €	parcelles AC 488 et 491
<b>TOTAL</b>	<b>2 438 143,14 €</b>	
	<b>141 614,42 €</b>	Plus éventuellement les dépenses imprévues de fonctionnement qui peuvent également être virées en investissement
<b>Soit :</b>	<b>2 579 757,56 €</b>	
RAR 2021 qui seront reprises au BP en suréquilibre	466 000,00 €	Sera encaissé lorsque vente réalisée (3 rue R.Poincaré)
RAR 2019 qui seront reprises au BP en suréquilibre	4 238 000,00 €	Sera encaissé lorsque ventes réalisées Bois Gannetin et 94 Foch(3 708 000 € + 530 000 €)

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022



ID : 095-219504800-20220317-DEL202208-DE



### III. Le DOB 2022

#### ↳ Les dépenses d'investissement prévues 2022 par opération

Solde reporté	709 340,24 €	
Remboursement capital des emprunts 1641	376 671,75 €	Montant prévu échéancier = 364 171,75€ + échéance non réglée sur 2021 de 12 500€
Remboursement emprunt in fine si vente du 129 Foch	380 000,00 €	
Terrains bâtis		Préemptions de terrains si besoin 400 000,00€ si pas de convent* EPFIF
Terrains bâtis		Acquisition armurerie 133 000€
Terrains nus	0,00 €	
Œuvres d'Art (imp. 2161)	1 200,00 €	
Œuvres d'Art (imp. 2161)	800,00 €	
Hors opérations - PLU (imp 202)	80 000,00 €	Révision du PLU
Opération 2022/11 DIVERS MATÉRIELS	42 731,41 €	Panneaux/outillage/mobilier urbain/barnums/extincteurs/défibrillateurs/bornes incendies/caméras piétons,moniteur et PV électro pour la PM+borne mairie+ballon eau chaude =15000+4000+5000+2000+2200+5835,74+1500+1000+1100+1385,17+3060+650,5
Opération 2022/11 DIVERS MATÉRIELS(informatique)	24 088,80 €	PC + licences windows + écran +refonte site de la ville et CityAll + informatique =6000+5760+1400+10000+928,8
Opération 2022/12 CENTRE DE LOISIRS-CLUB ADO / RAM	2 880,00 €	aspirateur,congélateur,lave linge
Opération 2022/13 TRAVAUX SIAPIA	0,00 €	
Opération 2022/13 TRAVAUX EAUX USEES/EAUX PLUVIALES	24 500,00 €	puisard et avaloir rue Foch, Avaloir De Gaulle =15000+4700+4800
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	27 966,52 €	lits superposés,poubelles,ustensiles cuisine,mobilier scolaire,jeux de cours,tables de ping pong pour activités sportives scolaires =3000+6200+2000+6500+4500+1200+2050+2516,52
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	18 000,00 €	3 TNI Obligatoires car HS
Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE	18 000,00 €	3 TNI si besoin
Opération 2022/15 SPORTS	35 000,00 €	CityPark
Opération 2022/15 SPORTS	17 000,00 €	tribunes mobiles gymnase, réfect*terrain d'entrainement,=8000+9000
Opération 2022/15 SPORTS		projecteurs stade = 43 000€
Opération 2022/17 CIMETIERE	0,00 €	

Les dépenses d'investissement prévues 2022 par opération

Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	116 868,00 €	Eclairage LED programme rues 2021
Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	205 105,82 €	Eclairage LED, module baisse intensité nuit, décorat° de Noël, candélabre rue Wilson+luminaire rue Foch =195995,94+6000+1700+1409,88
Opération 2022/19 EGLISE DE JOUY LE COMTE	12 000,00 €	démoussage toiture Eglise
Opération 2022/20 VEHICULES	9 000,00 €	chariot élévateur occasion
Opération 2022/20 VEHICULES	24 061,76 €	Véhicule PM : subventions possibles du conseil régional et du CD 95 en 2022 - report de la dépense
Opération 2022/21 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	5 000,00 €	Plantat° arbres + panneau lumineux = 5000+15000
Opération 2022/21 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	10 290,00 €	2 ème partie du DAB
Opération 2022/22 VOIRIE	75 000,00 €	enrobé parking Bus+Abris Bus
Opération 2022/22 VOIRIE	45 370,00 €	EP sente de la Ruelle+ralentisseur Potager/Joffre+mur et gouttière rue Wilson+aire de jeux =6000+6870+12000+20500+50000
Opération 2022/25 BIBLIOTHEQUE	4 250,00 €	nouveau logiciel informatique
Opération 2022/25 BIBLIOTHEQUE	1 150,00 €	poufs pour coin Ados+imprimante public+nx logiciel informatique
Opération 2022/26 TRAVAUX MAIRIE/BATIMENTS MUNICIPAUX	0,00 €	
Opération 2022/31 MISE AUX NORMES BATIMENTS		rampe handicapée PM = 10000€
Opération 2022/32 Cabinet Médical	5 000,00 €	Réfect° mur de façade (assurance)
Opération 2022/35 RÉSEAUX	43 000,00 €	raccordement ENEDIS construct° LLS (val d'oise+Gannetin)
Opération 2022/35 RÉSEAUX - fibre	54 700,00 €	Raccordement de la fibre dans les bât. C <sup>aux</sup> et chgt des téléphones et centrales alarmes pour compatibilité avec la Fibre =32600+4800+17300
Opération 2022/35 RÉSEAUX - fibre noire 2ème année	5 235,82 €	Remboursement à la CCV03F
RAR 2021 - déjà engagé	205 547,44 €	
Dépenses imprévues 020		Dépenses imprévues max = 7,5% des DRI = 83530,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 757,56 €</b>	
Delta entre recettes et dépenses sans versement complémentaire des dép. imp. de Fct	<b>-141 614,42 €</b>	
Delta entre recettes et dépenses sans versement complémentaire des dép. imp. de Fct	<b>0,00 €</b>	

dépenses obligatoires